



PARIS, le 28 avril 2009 - N°112/D130

Interinformation STATISTIQUES SOCIALES

Réunion du 27 novembre 2008

Compte rendu de l'examen des orientations à moyen terme 2009-2013

PROJET D'AVIS	2
COMPTE RENDU DE LA RÉUNION	5
LISTE DES DOCUMENTS PRÉPARATOIRES OU PRÉSENTÉS EN SÉANCE	36
AVIS D'OPPORTUNITÉ.....	37

PROJET D'AVIS

1. Le Conseil se félicite de la collecte du **premier cycle quinquennal d'enquêtes de recensement de la population**, grâce à l'implication très active des communes et de l'Insee. Il souhaite la consolidation sur la période 2009-2013 du dispositif mis en place en tenant compte des recommandations de la Commission nationale d'évaluation du recensement notamment sur la modernisation de la collecte des questionnaires. Il encourage les efforts entrepris pour améliorer la qualité du contenu du répertoire d'immeubles localisés afin d'accroître la précision des estimations de population.

Le Cnis réaffirme par ailleurs l'importance des enquêtes associées au recensement et suivra la réalisation de **l'enquête sur l'histoire familiale en collaboration avec l'Ined** prévue en 2011 et son évaluation par la Commission nationale d'évaluation du recensement.

En matière de diffusion, le Conseil a pris note du plan en quatre temps des résultats du recensement : populations légales en date de 2006, descriptions statistiques au niveau communal puis infra communal au niveau de l'IRIS, enfin les résultats « à façon ». Il se félicite que cette diffusion se fasse essentiellement par internet. Pour accompagner cette mise à disposition d'information selon une nouvelle méthode, le Conseil demande **qu'un groupe permanent du Cnis soit constitué pour informer, débattre et orienter la diffusion des résultats** pertinents aux différentes catégories d'utilisateurs du recensement durant les premières années d'apprentissage et d'appropriation des résultats. Il suivra par ailleurs avec attention **la mise à disposition des données détaillées aux chercheurs**.

2. Les recommandations des groupes de travail du Cnis « **Niveaux de vie et inégalités sociales** », et « **Emploi, chômage, précarité** » et le rapport sur **la mesure du pouvoir d'achat** contribuent largement au programme à moyen terme 2009-2013 pour les statistiques sociales. Le Cnis suivra avec attention leur mise en œuvre qui permettra de mieux rendre compte de la diversité des personnes et des groupes dans la société française. Le Conseil demande qu'un bilan annuel de suivi de ces recommandations soit présenté dans les formations *ad hoc* du Cnis.

Le Conseil constate avec satisfaction qu'un nombre important des recommandations du rapport « Niveaux de vie et inégalités sociales » ont été suivies, qu'il s'agisse de travaux d'infrastructure statistique ou de mise à disposition d'indicateurs nationaux. Le Conseil sera attentif à ce que ces derniers soient déclinés au niveau local.

Il recommande qu'une discussion ait lieu au Cnis afin de préciser si nécessaire les indicateurs ayant posé des problèmes de mise en œuvre.

3. Le Conseil encourage **l'utilisation croissante des sources administratives** à des fins statistiques qui permet de réduire la charge de collecte pour les ménages et les entreprises et de disposer d'une information localisée. Il soutient les travaux engagés pour construire des panels articulés sur ces fichiers enrichis afin d'améliorer **la connaissance des trajectoires des individus** et de mieux rendre compte des conditions d'insertion ou d'exclusion que ce soit sur les parcours de formation, le marché du travail, la santé ou le logement ou le pouvoir d'achat.

Le Conseil rappelle que l'utilisation de ces systèmes d'information complexes doit se faire dans le respect du code de bonnes pratiques et notamment des règles de confidentialité des données.

4. L'harmonisation au niveau européen et international des nomenclatures sociales (nomenclature de profession, de catégories socioprofessionnelles, de formation et de certification professionnelle) est un enjeu fort du moyen terme 2009-2013. Le Cnis demande **qu'une réflexion soit approfondie sur l'articulation des nomenclatures sociales française, européenne et internationale**. Il souhaite que les implications éventuelles de cette réflexion sur les nomenclatures utilisées en France, notamment celle sur les professions et catégories socioprofessionnelles (PCS) fasse l'objet d'un débat public.

Le Conseil a noté en particulier la participation de l'Insee au test du **projet de nomenclature socio-économique européenne (Esec)**, lancé par Eurostat, et notamment l'avancée des travaux d'experts en lien avec la Commission nationale de la certification professionnelle pour l'harmonisation européenne des certifications. Le Conseil se félicite également que des travaux approfondis au niveau européen soient menés par des réseaux de chercheurs sur ce projet de nomenclature et sur son articulation avec les nomenclatures nationales, dont la nomenclature française. Il demande que l'état de ces réflexions soit présenté dès 2009 lors d'une inter formation statistiques sociales et que soit envisagée la possibilité d'organiser sur ce moyen terme une réunion de la formation de la Commission nationale des nomenclatures économiques et sociales relatives aux variables sociales.

5. Le Conseil note que les services statistiques publics sont de plus en plus sollicités pour construire **des dispositifs d'observation et de suivi des politiques sociales publiques**. Il prend note de la diversité des dispositifs d'évaluation mis en place.
- Il rappelle que **les questions éthiques** soulevées par la « méthode de l'échantillonnage aléatoire » doivent être prises en compte avec toute la rigueur et la transparence nécessaire et souhaite être tenu informé des expériences en cours associant dispositif statistique et travaux de recherche qui permettront de dégager une méthodologie rigoureuse.
 - Il encourage par ailleurs **l'utilisation des panels administratifs couplés si nécessaire à des enquêtes à des fins d'évaluation** et rappelle que le suivi, dans la durée, des individus ayant bénéficié des mesures d'accompagnement par rapport à un échantillon témoin permettra d'en repérer les impacts avec une attention particulière aux effets de sélection.
 - Il insiste enfin sur **la nécessaire indépendance professionnelle** dont doit bénéficier le statisticien public pour pouvoir contribuer à une évaluation de qualité et rappelle que les résultats produits par le SSP doivent être largement diffusés selon des modalités de sa responsabilité.

Il demande que **le débat se poursuive** au sein du Cnis tout au long de la période 2009-2013 afin que soient **dégagées les bonnes pratiques** mises en œuvre par les services statistiques publics dans leur participation aux dispositifs d'évaluation. Il informera la nouvelle Autorité de la statistique publique des conclusions de ses travaux.

6. Le Conseil appuie la participation du système statistique public français (Insee, Dares et DEPP) mais aussi du Céreq aux projets internationaux **sur la formation tout au long de la vie et l'évaluation des compétences des adultes**. Il suivra avec attention la mise en place de l'enquête AES (Adult Education Survey) au niveau européen et du projet Piacac (program for international assesment of adult competencies) piloté par l'OCDE. Il souhaite que ces projets se déroulent dans le respect du code de bonnes pratiques et selon un protocole méthodologique rigoureux, garant de la qualité statistique des résultats associés et de la pertinence des comparaisons internationales.

7. Le Cnis souligne l'importance des travaux et études **sur le lien entre travail et santé** et les expositions aux risques professionnels. Il se félicite du processus d'amélioration méthodologique de l'enquête SUMER initié dans le cadre de la formation Emploi-Revenus, et incite la Dares et la Drees à valoriser au mieux la première vague de l'enquête Santé et Itinéraires Professionnels (SIP), dont les résultats sont très attendus. Les conclusions de la Conférence sur les conditions de travail, ainsi que le rapport de la mission Légeron-Nasse, ont souligné la nécessité d'améliorer le suivi statistique des risques psychosociaux au travail. Le Conseil **prend note de la prise en charge de ce dossier par l'Insee en collaboration avec la Dares, la Drees et le service statistique de la Fonction Publique, et de la mise en place d'un collège d'expertise.** Il souhaite que les pistes d'amélioration du système actuel d'observation des risques psychosociaux et plus généralement des conditions de travail, de leurs conséquences et de leurs causes lui soient présentées.

8. Le Conseil soutient les efforts du SSP pour développer à l'occasion de la réalisation des enquêtes « Logement » la connaissance des situations de mal-logement, y compris les situations d'hébergement par les tiers. Dans le cadre de la loi sur le droit au logement opposable, il recommande **plus généralement d'améliorer la connaissance de l'exclusion du logement.** Enfin, il encourage l'observation des trajectoires résidentielles, plus particulièrement en ce qui concerne les personnes mal logées.

9. Afin de disposer d'une information structurelle de qualité sur la consommation des différentes catégories de ménages, le Conseil réaffirme son soutien à une enquête « **Budget de Famille** » à périodicité au moins quinquennale. Il encourage par ailleurs les travaux méthodologiques visant à compléter ces enquêtes par la mobilisation d'autres données, y compris privées, existantes en veillant à leur qualité scientifique et en soulignant la prudence avec laquelle ces données doivent être utilisées.

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DE
L'INTERFORMATION STATISTIQUES SOCIALES
- 27 novembre 2008 -**

Présidente : Mme Claire BAZY MALAURIE, Rapporteur général et Président de Chambre à la Cour des Comptes, Présidente de la formation « Éducation, formation » du Cnis

Rapporteur : M. Stéfan LOLLIVIER, Directeur des statistiques démographiques et sociales (Insee), Rapporteur de la formation « Démographie, conditions de vie »

Responsable de la formation : Mme Nadine LEGENDRE (01 41 17 52 65)

Adoption du compte rendu

En l'absence d'observations sur ce compte rendu, celui-ci est adopté dans le mois qui suit sa date de diffusion.

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

Introduction – Mme Claire BAZY MALAURIE

I. Bilan et grandes orientations	8
II. Suivi des indicateurs d'inégalité proposés par le rapport Freyssinet	17
III. La santé au travail	20
IV. Proposition d'avis sur le moyen terme	20
V. Examen pour avis d'opportunité de projets d'enquêtes	26

LISTE DES PARTICIPANTS

Cédric AFSA	Ministère de l'éducation nationale/DEPPA
Hélène ALEXANDRE	APEC
Elisabeth ALGAVA	Insee
Philippe ASKENAZY	ENS
Marlène BAHU	DREES
Claire BAZY MALAURIE	Cour des comptes
Pascale BREUIL	Insee
Isabelle BRIDENNE	CNAVTS
Nicole CADENEL	Ministère de l'immigration, de l'intégration, de l'identité nationale et du développement solidaire /CDEVLPT
Caroline CAVADINI-MALOTAUX	DéGéOM
Jean COIFFARD	Insee
Thomas COUTROT	DARES
Nadia COUTURIER	Insee
Philippe CUNEO	Cnis
Agnès de FLEURIEU	Observatoire nationale de la pauvreté et de l'exclusion sociale
Louis DE GIMEL	Insee
Françoise DUSSERT	Cnis
Frédéric ELEUCHE	Syndicat national des lycées et collèges
Patricia FERRAND	CFDT
Henri FOREST	CFDT
Anne FRÉTEL	CERC ASSO - CEE
Alain GELY	Insee
Michel GOLLAC	CREST
Ghislaine GRIMLER	Cnis
Romain GUERRY	UNIOPSS
Bernard GUIBERT	Insee
François HERAN	INED
Alexandre KYCH	CNRS
Nadine LEGENDRE	Cnis
Stéfan LOLLIVIER	Insee
Ana MANSULLO-BENECHET	ERIS/CMH/CNRS/EHESS
Michèle MANSUY	DREES
Alain MARAIS	Ministère de la Justice/SDSED
Claude-Valentin MARIE	INED
Catherine MERMILLIOD	DREES
Hélène MICHAUDON	DARES
Cédric NOUEL de BUZONNIERE	Insee
Rinaldo PIPARI	Insee
Annie PELLUET	AFT-IFTIM
Patrick PELTIER	DDASS Essonne
Régis PLATEL	Union industries des métiers de la métallurgie
Nicolas PROKOVAS	CGT
André RIVIÈRE	Insee
Catherine ROUGERIE	Insee
Jean-François SCHEMANN	Ministère de l'immigration, de l'intégration, de l'identité

Juliette SEBAN
 Baudoin SEYS
 Odile TIMBART
 Christophe TERRIER
 Bertrand THÉLOT
 Patrick THIERY

Magda TOMASINI
 Laurent TOULEMON
 Philippe TOURNIER

Philippe ZAMORA

nationale et du développement solidaire
 JPAL/École d'Économie de Paris
 DREES
 Ministère de la Justice
 Cnis
 Institut de veille sanitaire
 Ministère de la santé, de la jeunesse et des sports/SSM
 Insee
 INED
 Syndicat national des personnels de direction de l'Éducation nationale
 CREST

LISTE DES PERSONNES EXCUSÉES :

Jean-Louis BERNARD
 François BERTHELON
 Daniel BLONDET

Pierre BOURGUIGNON
 Anne-Marie CHARRAUD
 Jean-Philippe DAMAIS
 Serge DARRINÉ
 Yves DEZELLUS
 Jean-Claude FRÉCON
 Philippe HUET
 Paule LAIDEBEUR
 Cécile LEFÈVRE
 Marco MIRA D'ERCOLE
 Gilles POUZIN
 Xavier ROIRET

Conseil national de l'UNSA
 CESR Bourgogne
 Ministère de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieure/DES
 Assemblée nationale
 CNCP
 Ministère de la culture/ DEPS
 Confédération générale des SCOP
 EDF CAP AMPERE
 Conseil général du Nord
 INED
 OCDE
 CFTC
 CICF

La séance est ouverte à 14h08 sous la présidence de Claire BAZY MALAURIE.

INTRODUCTION

Claire BAZY MALAURIE, présidente

Je souhaite à tous la bienvenue à cette réunion de l'interformation « Statistiques sociales ». Compte tenu de l'importance de l'ordre du jour, je soulignerai seulement que cette réunion sera consacrée à une réflexion sur les grandes orientations de travail du Cnis, lequel a été conforté par la loi de modernisation de l'économie de l'été 2008. Le travail commencera par une discussion sur le programme à moyen terme 2009-2013. Le bilan du programme à moyen terme s'achevant sera présenté par Bernard Guibert. Stéfan Lollivier nous présentera les orientations du moyen terme telles qu'elles ont été retenues. Le Cnis, comme les administrations, a besoin de s'appuyer sur des orientations discutées de manière approfondie entre les services producteurs et les utilisateurs. Le débat d'aujourd'hui enrichira les discussions ayant eu lieu précédemment dans d'autres enceintes, et notamment dans les différentes formations.

I. Bilan et grandes orientations

1. Bilan du programme à moyen terme 2004-2008 - Bernard GUIBERT, Insee

a. Comment faire le bilan de l'inter formation « Statistiques sociales » ?

a.1. Les matériaux utilisés pour le bilan

L'exercice de bilan auquel je me suis livré s'est révélé difficile dans la mesure où il n'y a pas formellement de programme à moyen terme de l'interformation. Il ne s'agissait pas de résumer le bilan des quatre formations fédérées par l'interformation, à savoir « Démographie, conditions de vie », « Emploi, revenus », « Éducation, formation » et « Santé, protection sociale ». L'évaluation de ce qui a été fait dans le cadre de l'interformation par rapport aux projets initiaux a utilisé deux matériaux :

- l'avis du Cnis émis en décembre 2003
- la présentation par le rapporteur de l'époque, Michel Glaude, du programme à moyen terme de l'interformation.

L'absence de programme vient du fait que l'interformation a été créée fin 2003, au moment-même du bouclage du programme du précédent moyen terme. Il s'agit aujourd'hui de la sixième réunion de cette interformation.

a.2. L'avis du CNIS émis en décembre 2003

Le premier matériau contenait dans son plan un avis général et les avis des 13 formations. L'avis général lui-même contenait quatre grandes parties :

- 1) Thèmes transversaux (avis 1 à 7)
- 2) Statistiques sociales (avis 8 à 14). Ce sont ceux dont je me suis servi pour dresser ce bilan
- 3) Entreprises : inter-formation Système productif (avis 15 à 20)
- 4) Formation Statistiques Régionales et Locales (avis 21 à 27)

Les avis 8 à 14 sur la statistique sociale (deuxième partie de l'avis général) avaient pour objet :

- Le recensement de la population.
- L'amélioration de l'observation de l'intégration des populations issues de l'immigration.
- Les inégalités et les discriminations.
- La construction de la statistique sociale européenne.

- La généralisation de l'utilisation des sources administratives, notamment dans le domaine de la protection sociale.
- La promotion des instruments longitudinaux, c'est-à-dire les panels et les analyses longitudinales.
- La promotion des sources quantitatives relatives à la santé de la population et au travail des professionnels de la santé.

Ces recommandations peuvent être regroupées en deux catégories :

- Les recommandations générales sur les outils : recensement de la population, utilisation des fichiers administratifs, et notamment ceux de la protection sociale, promotion des panels qui permettent le suivi des individus et des ménages, et intégration de la statistique nationale dans la statistique européenne.
- Les thèmes prioritaires : intégration des populations descendant d'immigrés, analyse des inégalités, des discriminations et des exclusions et renforcement des statistiques sanitaires.

a.3. Les thèmes abordés au cours des cinq réunions de l'interformation

Pour mettre en évidence ce qui a été fait, il suffit de passer en revue les cinq réunions qui se sont tenues depuis 2003.

La première réunion du 17 octobre 2003 a permis de présenter le programme à moyen terme, de s'interroger sur l'avenir des enquêtes auprès des ménages dans le cadre d'une réflexion stratégique et d'amorcer une réflexion sur les panels.

La réflexion sur les panels amorcée lors de la première réunion a débouché, lors de la seconde réunion, le 30 septembre 2004, sur un rapport quant au bon usage des panels et des cohortes. Cette réunion a également permis d'aborder le thème de l'évaluation des politiques de la ville ainsi que la question de l'intégration, de l'immigration et des migrations et un débat issu d'une demande conjoncturelle sur l'évolution de l'indice des prix selon le niveau de revenus ou selon les âges.

La troisième réunion, le 7 novembre 2005, a été l'occasion d'aborder le problème de l'utilisation des fichiers administratifs, notamment pour enrichir entre autres l'échantillon démographique permanent (EDP) qui aura été renforcé entre-temps. Une première discussion sur le rapport « Niveaux de vie et inégalités sociales » du groupe de travail présidé par Jacques Freyssinet a été menée, ainsi qu'un débat sur l'indice des prix dans la grande distribution et sur l'indice des prix et la perception du pouvoir d'achat. Enfin a été abordée l'enquête nationale de victimation.

Lors de la quatrième réunion, celle du 6 novembre 2006, a été remis le rapport final du groupe de travail présidé par Jacques Freyssinet. Le programme européen à moyen terme et la nomenclature sociale européenne ont été évoqués avant la présentation du nouveau dispositif statistique relatif à la conjoncture de l'emploi.

La réunion du 6 juin 2007 précédant celle d'aujourd'hui a été essentiellement consacrée au projet d'Étude longitudinale française des Familles et des Enfants (Elfe).

Quatre grandes catégories de débats ont ainsi eu lieu au cours des six réunions :

- au sujet de la *stratégie* : avenir des enquêtes « Ménages » : perception subjective des prix, intégration de la statistique européenne autour du panel SILC de 2003 ou « reengineering » des enquêtes auprès des ménages.
- au sujet des *instruments* : utilisation des sources administratives, panels et des cohortes, observation des prix et observation de l'emploi.
- au sujet de thèmes à *l'interface* des quatre formations : thèmes des inégalités (groupe de travail présidé par Jacques Freyssinet), de la ville, et de l'intégration.
- au sujet de *thèmes nouveaux* : tels que ceux des victimes des violences (victimation) et de l'évaluation de la politique de la ville.

Au regard des débats menés, le bilan de l'interformation correspond bien au bilan général que Jean Coiffard et moi-même avons établi pour le programme à moyen terme du Cnis de 2004 à 2008.

b. Rappel du bilan général du programme 2004-2008 du Cnis

b.1. Les investissements lourds réalisés dans la production de statistiques

Les investissements lourds réalisés dans la production de statistiques incluent :

- 1) Le recensement de la population ;
- 2) La refonte des grands répertoires de personnes (RNIPP) et d'entreprises, avec pour corollaire le renforcement de l'échantillon démographique permanent (EDP) ;
- 3) L'utilisation croissante des sources administratives notamment fiscales et sociales, impliquant l'utilisation des fichiers du fisc et des déclarations annuelles de données sociales (DADS), l'exploitation des fichiers des gestionnaires de protection sociale et la banalisation des panels et des approches longitudinales à partir des données administratives ;
- 4) L'amélioration du système d'observation des prix, en particulier grâce à la construction de la liste des prix dans la grande distribution et l'analyse de la variation des indices de prix en fonction des revenus et des âges. Le problème de la perception subjective des prix a également été abordé.

b.2. L'investissement dans la diffusion

L'investissement dans la diffusion s'est traduit d'abord par la diffusion gratuite des statistiques sur internet par tous les producteurs de statistiques publiques. En novembre 2007 a été ouvert un portail « Statistique publique », donnant accès gratuitement à toutes les statistiques publiques. Toutefois, des efforts restent à faire pour améliorer la convivialité et l'accès aux métadonnées afin de permettre une appropriation par tous de ces statistiques disponibles.

L'effort de communication sur le recensement de la population a été soutenu mais il doit se poursuivre, notamment à l'égard des petites communes et du grand public.

Enfin des progrès considérables permettent aux chercheurs d'accéder à des données de plus en plus fines, voire individuelles, à condition qu'elles soient anonymisées.

b.3. L'augmentation des demandes adressées à la statistique publique

Les demandes ont augmenté au niveau européen et au niveau local sans diminuer au niveau national. La demande de statistiques locales finement localisées est devenue prégnante et récurrente à la suite des lois de décentralisation. Les rapprochements de sources administratives sur l'emploi, la pauvreté, les revenus, sont devenus possibles à des niveaux fins.

La demande de statistiques à l'échelle européenne est devenue très importante, via Eurostat. Dans l'interformation, elle s'est matérialisée par la construction et l'exploitation du panel SILC sur les conditions de vie et les revenus.

La troisième demande correspond à la multiplication de demandes dans l'administration d'évaluation des politiques publiques. Les services statistiques ministériels, compte tenu de leurs capacités, notamment en études économiques, de leurs tailles et de l'importance des demandes d'évaluation de leurs ministères, ont participé aux évaluations des politiques publiques sectorielles dans l'esprit de la LOLF.

Deux thèmes nouveaux prennent de l'importance dans le débat public :

- le développement durable,
- la mondialisation.

c. Quel avenir pour les enquêtes auprès des ménages ?

Le débat stratégique qui a inauguré le programme à moyen terme de l'interformation lors de sa première réunion et qui a été abordé par Michel Glaude, avait pour objet les enquêtes auprès des ménages. Il envisageait un « reengineering » de l'ensemble du dispositif des enquêtes ménage. Le système des enquêtes permanentes sur les conditions de vie des ménages (EPCVM) a été remplacé en 2006 par :

- des modules du panel européen SILC ;

- des enquêtes complémentaires de l'enquête emploi en continu ;
- des enquêtes qui sont associées à l'exploitation des enquêtes annuelles de recensement de la population.

Les priorités seront de plus en plus transversales et plus précisément focalisées sur :

- les deux extrémités de la pyramide des âges, les jeunes et les personnes âgées ;
- les relations entre la santé et le travail ;
- l'intégration, l'exclusion et les inégalités, suite au rapport Freyssinet ;
- l'insécurité, les violences et leurs victimes et les mauvaises conditions de logement et les expulsions ;
- la précarité économique liée à l'emploi, suite aux conclusions tirées par le rapport de Jean-Baptiste de Foucault sur le halo autour du chômage ;
- les revenus des non-salariés et les personnes employées par des personnes privées.

L'orientation stratégique, anticipée dès 2003, vise à passer d'une division du travail verticale selon les producteurs, en « tuyaux d'orgue », à des approches transversales et horizontales, selon les thèmes, d'où l'importance des interfaces et en particulier de l'interformation « Statistiques sociales ».

d. Bilan de l'interformation

En regroupant les informations précédemment rappelées le bilan de l'interformation s'organise autour de quatre rubriques, la question des instruments et trois interfaces thématiques.

d.1. Les investissements consentis en termes d'instruments pendant le moyen terme 2004-2008 appellent à ne pas relâcher les efforts sur :

- la communication et le référencement géographique des données à propos du recensement de la population ;
- le parachèvement du « reengineering » de l'ensemble des enquêtes « Ménages » autour du panel européen (SILC) et de l'échantillon démographique permanent (EDP) enrichi avec des fichiers socio-économiques ;
- les panels et en particulier les panels de l'éducation nationale ;
- l'exploitation des fichiers administratifs ;
- la négociation et l'adoption d'une nomenclature européenne socio-économique ;
- la prise en compte de la perception subjective des prix et des prix de la grande distribution ;
- l'utilisation du nouveau dispositif d'observation de la conjoncture de l'emploi et des enquêtes complémentaires.

d.2. L'amélioration de la description du marché du travail et de ses interactions avec les autres dimensions de la vie quotidienne qui fait suite au rapport de Jean-Baptiste de Foucault passe par :

- l'analyse des vécus multidimensionnels du halo autour du chômage ;
- la refonte de l'enquête emploi en continu (EEC) ;
- une meilleure connaissance des marchés locaux du travail, de ses tensions, de l'emploi public, des investissements qui y ont été faits ;
- une meilleure connaissance de l'interaction entre la formation et l'emploi, grâce à la multiplication des approches longitudinales et à la poursuite des bilans de formation emploi.

d.3. La mise en évidence des différentes dimensions des inégalités, des discriminations, de la pauvreté et de l'exclusion dans la suite du rapport de Jacques Freyssinet implique de :

- connaître les inégalités de revenus, la pauvreté, la pauvreté et les exclusions au niveau local au cours du temps ;
- prendre en compte la corrélation entre les conditions de vie et les revenus ;
- s'intéresser à la dimension non monétaire des inégalités ;

- évaluer les politiques de lutte contre la pauvreté, les exclusions et les discriminations ;
- intégrer les populations issues de l'immigration.

d.4. Les analyses longitudinales des transformations des conditions de vie prendront en compte :

- les transformations des structures familiales qui seront explorées par l'enquête famille de 2011 et l'exploitation du projet Elfe ;
- les corrélations entre les revenus et les niveaux de vie grâce au panel européen (SILC) avec ses volets complémentaires et l'étude du budget des familles, des transports et des emplois du temps ;
- l'enquête de conjoncture auprès des ménages mensuelle européenne (CAMME) ;
- le sentiment de sécurité, des violences et des délinquances et, plus généralement, le perçu de l'insécurité économique liée au chômage ;
- la santé et le vieillissement à travers l'exploitation des instruments mis en place dans le moyen terme précédent.

2. Les grands axes du programme à moyen terme 2009-2013 - Stéfan LOLLIVIER, Insee

a. La dimension européenne

Pour commencer, je tiens à souligner l'importance grandissante de la dimension européenne dans la statistique sociale. Il convient par conséquent de rappeler les projets d'enquêtes d'Eurostat, qui vient de livrer son programme quinquennal. Eurostat met actuellement en place un programme à moyen terme d'enquêtes sociales (European program of social surveys (EPSS)) qui distingue trois catégories d'enquêtes : les enquêtes à périodicité annuelle ou infra-annuelle, les enquêtes à périodicité supra-annuelle et les autres enquêtes.

Les enquêtes annuelles comprennent :

- les enquêtes « Force de travail » que nous appelons enquêtes « Emploi » ;
- le panel SILC dont la déclinaison française reprend les modules fixes de l'ancienne enquête permanente sur les conditions de vie ;
- l'enquête sur l'information et les technologies de la communication qui présente une structure semblable d'une édition à l'autre incluant des « cores variables », un tronc commun comprenant plusieurs variables-clé décrivant les personnes et des caractéristiques telles que le chômage, les revenus ou encore les technologies d'information et un module ad hoc changeant chaque année ;
- le recensement tous les dix ans d'après le nouveau règlement européen qui a été voté cette année. En effet, désormais, une grande partie de la statistique sociale est régulée par des règlements comme dans le cas de la statistique d'entreprise.

Parmi les enquêtes non annuelles nées du programme EPSS, on peut citer :

- des enquêtes santé-handicap quinquennales, en voie de réglementation ;
- l'enquête quinquennale sur la formation des adultes (Adulte education survey (AES)) à travers un règlement qui sera bientôt discuté et voté. La France a été pays pilote en 2006 ;
- d'autres enquêtes quinquennales à venir telles que les enquêtes de victimation et ce qu'Eurostat appelle des modules longs d'environ 40 à 45 minutes effectués à la demande de la Commission ;
- avec en parallèle des modules annuels courts de 15 à 20 minutes réalisés également à la demande de la Commission sur des thématiques telles que la fécondité, la culture, la protection du consommateur ;
- des enquêtes apériodiques, ne dépendant pas directement du programme EPSS, telles que l'enquête « Budget de familles » ayant lieu en France tous les 5 ans et l'enquête « Emploi du temps », réalisée en général tous les 10 ans, et qui aura lieu en 2009 en France. Ces enquêtes non réglementées respectent néanmoins un cahier des charges mis en place par Eurostat (Gentlemen's agreement).

b. Les travaux du Cnis

Le programme à moyen terme est pour le reste déterminé par les travaux du Cnis. Ceux-ci ont été particulièrement fournis et de qualité pour la statistique sociale qu'il s'agisse des avis ou des rapports du Cnis (rapports Freyssinet et de Foucauld) ou présentés au Cnis (rapport Quinet), auxquels il faudrait ajouter le tout récent Rapport Gosselin, rapport parlementaire sur le recensement. Le prochain moyen terme visera à matérialiser tous ces chantiers. La mise en œuvre du rapport sur les données longitudinales et de ses recommandations a progressé mais le chantier est lourd et doit se poursuivre.

c. L'usage croissant des données administratives

La statistique sociale comme la statistique d'entreprise va utiliser de plus en plus les données administratives pour plusieurs raisons, notamment déontologiques. Le code de bonnes pratiques européennes mentionne les statistiques administratives dans deux principes :

- principe 9 : Charge non excessive pour les déclarants, impliquant la mise à contribution des statistiques administratives afin d'éviter la multiplication des demandes d'information. Cette clause vise avant tout les entreprises, mais concerne également les individus des petits pays.
- principe 10 : Rapport coût-efficacité.

Je suis persuadé qu'un jour viendra où demander à un ménage ce qui est disponible dans une source administrative sera considéré comme une faute professionnelle. Il convient toutefois de rappeler que les données administratives ne peuvent répondre à toutes les questions et qu'une infrastructure statistique nécessite également des enquêtes.

Ces données administratives permettent d'alléger la charge des entreprises ou des personnes, de mener un approfondissement géographique et des appariements entre sources. Les données administratives constituent cependant un champ partiel, voir partial. Ainsi peuvent-elles présenter des écarts de concepts avec les informations statistiques, en particulier pour les données du chômage. Leur valorisation exige également un travail très important.

Dans le prochain moyen terme, nous souhaitons poursuivre la valorisation des données administratives dans le cadre de plusieurs thématiques :

- sur l'emploi et les revenus d'activité avec notamment les DADS, les estimations trimestrielles d'emploi ou encore les salaires ;
- sur les coûts salariaux : elles permettront d'alléger encore davantage les charges administratives des entreprises dans l'enquête sur les coûts de la main d'œuvre ;
- sur les revenus des ménages en valorisant directement et exhaustivement la source fiscale, en l'appariant avec des données d'enquêtes sur les budgets, l'emploi et le patrimoine ou en l'appariant de façon exhaustive avec les données sociales pour pouvoir mettre en exergue des statistiques de pauvreté finement localisées ;
- sur la santé, dont les données sont désormais valorisées dans l'enquête santé-handicap appariées avec les données du SNIIRAM ;
- sur la sécurité : à l'heure actuelle, un travail de valorisation des données administratives des ministères de l'intérieur ou de la justice est envisagé, alors que n'existent pas de données individuelles exploitables pour obtenir des données statistiques mais celui-ci est encore loin être en application ;
- sur les retraites : les travaux se poursuivent, la CNAV possédant une base de données longitudinales importante et la DREES poursuivant la constitution des échantillons inter régimes ;
- sur les prix et les comparaisons spatiales de prix : l'usage des données de sortie de caisse peut aider à améliorer la qualité de l'indice des prix et à répondre aux problématiques de différentiels de prix en fonction des régions.

d. Les données longitudinales

Le panel général SILC se poursuit et va pouvoir être davantage valorisé. L'enquête SHARE auprès des

plus de 50 ans fonctionne de manière satisfaisante. Des réflexions sont actuellement menées sur le stress au travail dans le prolongement de l'enquête Santé et Itinéraires Professionnels (SIP). L'enquête de l'INED Generations and Gender Survey-Étude des Relations Familiales et Intergénérationnelles (GGS-ERFI) constitue un programme international qui doit être prolongé. De la même façon, l'enquête sur la trajectoire des élèves, les discriminations et la réussite scolaire fera l'objet d'un travail important dans lequel seront valorisées des données individuelles au lieu d'agrégats, malgré la complexité que ce changement de méthode représente notamment en ce qui concerne la sécurité des personnes. Enfin, le lancement de la cohorte Elfe se heurte à des problèmes de coût important, outre les difficultés de confidentialité déjà évoquées dans cette enceinte.

e. L'échantillon démographique permanent (EDP)

Les progrès sur cet échantillon sont lents en raison de sa complexité. Les règles de confidentialité et d'anonymat expliquent en partie ce rythme. Le quadruplement est en cours, ce qui permettra d'utiliser plus aisément l'échantillon démographique, y compris pour répondre à des problématiques infranationales. Il sera enrichi à l'aide de données administratives pour intégrer des parcours sur longue période sans recourir à des entretiens. Il sera ainsi possible de disposer d'informations sur les parcours démographiques et sociaux, pour comprendre la dynamique des trajectoires individuelles et garantir la pérennité des sources.

L'échantillon démographique permanent vise à être organisé en silo. Les identifiants seront conservés ailleurs que les données individuelles non identifiables. Un tronc commun démographique pourra constituer la base d'extensions sur différents thèmes :

- les causes de décès : ce sujet peine à avancer et il faut espérer que le futur plan cancer le mette en avant ;
- les trajectoires salariales : les progrès sur cette thématique ont été plus importants grâce à l'exploitation des panels des DADS et des trois fonctions publiques ;
- les trajectoires de revenus : le chantier se poursuit afin de pouvoir déterminer qui gagne du pouvoir d'achat et qui en perd au cours du temps. En effet, les moyennes ne constituent pas une bonne donnée pour déterminer précisément l'évolution individuelle du pouvoir d'achat dans la mesure où elles ne reflètent pas les situations individuelles.

f. Les autres grands axes

Les questions de formation initiale et tout au long de la vie constitueront un axe fort pour le prochain moyen terme. Il est difficile de se retrouver dans la nébuleuse de données et de concepts dont nous disposons, issues d'enquêtes communautaires, internationales et nationales. Un groupe de travail a été confié à Christel Colin de la Dares. Il a pour objet de rédiger un rapport structurant ces informations.

Le recensement sera toujours au centre des préoccupations avec d'une part la diffusion des résultats dans des publications annuelles et la mise à disposition de bases de données et d'autre part l'innovation en termes de collectes pour les enquêtes associées qui doivent être utilisées par et pour les collectivités locales avant de servir à la statistique nationale. L'innovation passera également par l'usage accru d'internet. Parallèlement au recensement, une réflexion approfondie devra être menée afin d'améliorer la qualité et la profondeur de l'information géolocalisée, en recourant aux données administratives disponibles ou aux données de l'institut géographique national (IGN). Suite au rapport Gosselin, nous allons devoir nous pencher sur certains aspects particuliers. Ne pas le faire pourrait nous poser problème, le rapport envisageant un recensement traditionnel parallèlement aux enquêtes annuelles de recensement alors que cette perspective n'est pas réalisable.

La nomenclature CITP 2008 (classification internationale type des professions, ISCO en anglais) a été actée et doit désormais être mise en place. Des travaux sont en cours pour définir le contenu de l'ISCO et sa mise en place dans les bases de données administratives et les enquêtes. Une nomenclature européenne doit émerger, malgré les difficultés rencontrées, notamment pour les formations qui ne dépendent pas du système scolaire. Enfin, l'Insee participe activement à l'élaboration d'une nomenclature sociale européenne (European socioeconomic classification (ESeC)). Parallèlement, essentiellement à la

Depp, une réflexion est menée sur la CITE-ISCED (classification internationale type de l'éducation-international standard classification of education source), correspondant à la nomenclature des diplômes.

En conclusion, un travail considérable reste à effectuer dans les domaines évoqués. En outre, des questions spécifiques doivent être étudiées, telle que les mauvaises conditions de logement. L'enquête sur les sans domicile sera rééditée en 2012 et les questionnaires doivent être aménagés afin de mieux cerner ces sujets-là. L'enquête logement 2006, dont la publication est prévue prochainement, traite d'ailleurs des mauvaises conditions de logement. Enfin, la cohérence globale du système d'information doit être améliorée autour du nouveau recensement et des bases de données administratives.

Le volume de travail qui nous attend est important. Il n'est pas certain que nous puissions effectuer toutes les tâches qui nous sont demandées. Par conséquent, il sera nécessaire d'établir des priorités.

Claire BAZY MALAURIE, présidente

Je remercie messieurs Guibert et Lollivier pour ces exposés très clairs et très complets. Avant de laisser la place au débat, je voudrais vous signaler que le *Chroniques du Cnis* consacré au rapport de Foucauld est disponible.

3. Débat

Nicolas PROKOVAS, CGT

Les présentations ont fait preuve à la fois de qualité et de clarté. Le suivi et la continuité temporelle des discours sont remarquables. Je me contenterai de deux observations.

La première concerne le panel EDP++. L'une des raisons invoquées pour justifier la mise en place d'une structure pérenne est la difficulté de financer des enquêtes longitudinales à travers des panels de taille suffisante. Or l'une des critiques majeures formulées à l'encontre de la mise en place du panel EDP++ porte sur son coût. Certains estiment que ce coût est critique pour la réalisation du reste des projets de la statistique publique, dans la mesure où il absorberait une partie des ressources qui auraient pu être utilisées à d'autres fins. Ce souci est en outre alimenté par la peur ancestrale de la gestion de l'information (de « big brother ») dans un contexte de prolifération des outils. Plus les sources sont élargies et plus les systèmes d'observation sont lourds, plus le risque est grand.

La seconde remarque concerne la nomenclature ESeC dont le projet avait été présenté à l'Interinformation et à la formation Emploi, revenus. De fortes interrogations persistent sur la lisibilité des catégories sociales françaises à travers ce projet. Si notre participation reste très active, notre poids demeure toutefois relatif. A terme, le danger est de faire prendre à la PCS une dimension qui, pour des raisons de compatibilité avec les nomenclatures internationales, s'adapte à de grandes catégories, éliminant la finesse qu'elle permet dans sa forme actuelle. Ainsi, le groupe de travail présidé par Jacques Freyssinet avait demandé une investigation sur la notion d'employé non qualifié à l'instar de la catégorie ouvrier. Celle-ci est infaisable si l'ESeC devient la référence.

Stéfan LOLLIVIER

Le coût d'EDP++ est un sujet récurrent. Ces coûts sont avant tout intellectuels. La préoccupation sur les questions de confidentialité nous paraît très importante et justifie la lenteur du processus. Toutefois, seul ce type de base de données permet de répondre à des questions que vous nous posez, notamment à propos des trajectoires longues démographiques sans avoir à se préoccuper des problèmes d'attrition. Cinq ans après le début d'une enquête, la moitié d'un échantillon a été perdue. Les données administratives permettent d'éviter cet obstacle. Le problème ne relève donc pas uniquement du coût mais aussi de la qualité statistique. Dans un système d'information, données administratives et données d'enquête sont nécessaires. Au regard des précautions qui s'imposent, les données administratives possèdent de bonnes propriétés pour traiter de gros échantillons et des éléments durables. Toutefois, le panel communautaire SRCV est également nécessaire. Ainsi, on a à la fois besoin d'un panel de collecte

ratissant large mais s'étalant sur une courte période et d'un panel administratif plus étroit mais sur une longue période. De toute façon, si le chantier d'élaboration de l'échantillon démographique permanent avance mais doucement, il ne s'achèvera pas avant l'échéance du prochain moyen terme.

Le problème de la nomenclature sociale européenne constitue également un sujet récurrent. Notre poids est faible par rapport aux 27 pays de la communauté européenne. Mais nous avons très rapidement entrepris un effort de *lobbying* considérable auprès d'Eurostat pour faire valoir notre point de vue. L'expérience montre que dans les cénacles communautaires, plus on s'y prend tôt, plus on a de chance d'influencer les choses. C'est Cécile Brousse qui suit ce dossier avec une très grande compétence. En réalité, l'ESeC ne constitue pas, en soi, une nouvelle nomenclature. La PCS est la nomenclature des professions, et elle existera toujours en France, indépendamment de l'ISCO et de l'ESeC. Comme pour les statistiques d'entreprise, il s'agit de construire des nomenclatures nationales qui répondent à des besoins nationaux tout en étant articulées sur des nomenclatures internationales. En France, la dimension statut est importante. Le statut indépendant, public ou privé, importe beaucoup plus que dans d'autres pays. L'utilisation d'une nomenclature européenne peut donner lieu à des déclinaisons nationales. Rien ne nous empêche de nous appuyer sur les grandes nomenclatures internationales pour répondre à des besoins nationaux. Mais je demeure sensible au fait que l'on ait des nomenclatures internationales afin de pouvoir faire des comparaisons des pays entre eux en termes de stratification sociale.

Frédéric ELEUCHE, secrétaire national du syndicat national des lycées et collèges (SNALC)

Le SNALC a l'occasion de se servir des productions de l'Insee. A l'heure actuelle s'achève au Sénat un débat concernant la question dite des sur-pensions, dans les communautés d'outre-mer, certains Départements d'Outre-mer (Dom) ou Territoires d'Outre-mer (Tom). A cette occasion, j'ai été surpris d'apprendre que l'on manquait de statistiques sur le coût de la vie dans chacun de ces territoires et sur la différence du coût de la vie entre ces territoires et la métropole. Or ces statistiques sont nécessaires pour justifier ou non l'existence et le montant des sur-pensions que le Sénat vient de plafonner. Ces statistiques existent-elles ? Si oui, où puis-je les trouver ? Si non, comment se fait-il ?

Stéfan LOLLIVIER

Ces statistiques n'existent pas. En premier lieu, l'Insee et la statistique publique n'ont pas compétence dans les communautés d'Outre-mer. Ces dernières possèdent, en effet, leurs propres instituts de statistiques locaux. La seule compétence de l'Insee dans ces territoires concerne le dénombrement de population. En revanche, l'Insee a compétence dans les départements d'Outre-mer.

Ceci étant, la question que vous posez est récurrente. Des indices de prix sont fabriqués dans ces départements, comme en métropole. Par contre, mesurer des différences de prix moyen entre des territoires géographiques différents s'avère extrêmement complexe. Cette problématique est la même pour la Corse ou entre l'Île-de-France et le reste de la métropole. En effet, les relevés d'indices de prix ne sont pas effectués dans l'objectif de construire des prix moyens. De très nombreux relevés de prix sur des articles extrêmement précis sont nécessaires pour pouvoir établir des comparaisons de niveaux de prix. Si je prends l'exemple du lait, la comparaison du coût de la vie ne relève pas d'une comparaison entre le prix du lait dans différents endroits pour un même produit d'une marque donnée. Ainsi, à la Réunion, le lait Candia coûte plus cher qu'en métropole en raison du coût d'importation. Si le prix du lait effectivement consommé à la Réunion est également plus cher, c'est dans une bien moindre mesure car on ne consomme pas forcément la même marque qu'en métropole. Dans le passé, des comparaisons spatiales de prix ont révélé des écarts de prix de 10 % à 20 % entre les Dom et la métropole. Des sondages effectués montrent que les écarts n'évoluent pas considérablement avec le temps. Nous avons des idées sur le sujet, mais elles ne sont pas suffisamment précises. Nous devons harmoniser nos pratiques avec celles des instituts statistiques locaux des Dom-Tom, dans la mesure où leurs objectifs peuvent différer des nôtres. A Saint-Pierre-et-Miquelon, qui compte 8 000 personnes, nous ne construisons pas d'indice. Le cas de ce territoire est particulier en raison de son très faible peuplement. Les comparaisons spatiales de prix sont très complexes. Mes prédécesseurs estimaient même qu'elles étaient impossibles.

Claire BAZY MALAURIE

Pour conclure, je tiens à souligner la grande continuité entre le bilan à moyen terme et les grands axes présentés. Les approches croisées que permet l'interformation donnent au débat l'opportunité de se développer dans de bonnes conditions.

II. Suivi des indicateurs d'inégalité proposés par le Rapport Freyssinet

1. Présentation - Stéfan LOLLIVIER

Ma présentation diffèrera de la note analytique qui vous a été remise, laquelle renvoie aux travaux nationaux réalisés par ma direction (Direction des statistiques démographiques et sociales (DSDS)). Mon approche sera davantage transversale et distinguera les travaux d'infrastructures engagés suite aux recommandations du groupe présidé par le professeur Freyssinet et les livraisons de données disponibles dans les bases de données.

a. Les travaux d'infrastructure

a.1. sur les revenus

Ils constituent l'essentiel des recommandations du rapport. En début d'année, un éditorial des *Echos* soulignait l'indigence de la statistique publique en ce qui concerne les inégalités de revenus. Cette affirmation m'a semblé injuste, en comparaison avec nos partenaires européens et non européens. Nous avons progressé récemment dans ce domaine dans la mesure où une des recommandations importantes du rapport a été prise en compte. Il s'agissait d'améliorer l'enquête annuelle sur les revenus fiscaux dans deux dimensions :

- la prise en compte du transfert des prestations versées par les caisses d'allocations familiales. Précédemment, nous procédions à des imputations sur barèmes qui ne constituaient qu'une statistique approchée. Cette nouvelle méthode a fait augmenter le taux de pauvreté de 0,4 point ;
- la prise en compte de la totalité des revenus du patrimoine par imputation. Il ne s'agira par conséquent que d'une estimation approchée. Cette imputation conduit à relever de 0,6 point le taux de pauvreté.

Dans un futur ouvrage de la collection *Référence* sur les revenus paraîtra également un dossier sur des variantes de prise en compte des loyers imputés, c'est-à-dire les loyers que les propriétaires se versent à eux-mêmes. Je pense, comme Eurostat, qu'il serait préférable d'imputer des loyers nets plutôt que des loyers bruts, afin de prendre en compte la partie non remboursée de l'emprunt plutôt que la totalité du capital brut.

Un second chantier vise à augmenter la taille de l'enquête revenus fiscaux, qui est réalisée aujourd'hui auprès de 30 000 personnes. Ce chiffre est insuffisant pour répondre aux questions posées. L'augmentation de la taille de l'enquête conduira à l'adosser à l'échantillon démographique permanent, de façon à pouvoir élaborer des estimations spatiales et obtenir des informations longitudinales (qui perd, qui gagne). En outre, nous surreprésenterons les hauts revenus. Cette nouvelle version de l'enquête verra le jour à l'horizon 2011 ou 2012. Néanmoins, en ce qui concerne les hauts revenus, nous allons utiliser les fichiers fiscaux exhaustifs afin de progresser plus rapidement.

Nous souhaitons étendre l'enquête « Revenus fiscaux » aux Dom, en commençant par la Réunion parce que ce sera plus facile que dans d'autres Dom et en terminant par la Guyane où la statistique administrative n'est pas la meilleure.

Nous allons mener une réflexion sur les données localisées, articulées ou non avec l'enquête nationale.

Pour suivre le rapport Freyssinet, nous souhaitons, par ailleurs, mettre en cohérence la mesure des revenus avec les grandes enquêtes. Ce chantier est déjà entamé, à travers le rapprochement avec le

panel SILC. Le revenu dans l'enquête budget de famille (BDF) sera mesuré de la même façon, comme nous l'avons déjà fait pour les enquêtes « Patrimoine », c'est à dire par appariement avec les fichiers de l'impôt sur le revenu.

Enfin, la prochaine enquête sur les patrimoines aura lieu en fin d'année prochaine et surreprésentera les hauts patrimoines en utilisant comme base de sondage complémentaire le fichier de l'impôt sur la fortune. Nous travaillons également pour donner une dimension européenne à cette enquête « Patrimoine », bien que le rapport Freyssinet ne le mentionne pas.

a.2. sur les salaires et de l'emploi

Le rapport Freyssinet recommande un rapprochement à titre expérimental entre le panel DADS et le fichier historique des demandeurs d'emploi. Ce chantier est en cours. Nous avons également entamé l'extension du panel aux trois fonctions publiques. Les premiers résultats sur les dynamiques des salaires dans la fonction publique sont parus l'année dernière. Nous travaillons en ce moment sur les problématiques touchant les non salariés avec un projet d'extension du panel des DADS aux non salariés. Nous souhaiterions connaître le passé salarial des non salariés. Le rapprochement avec l'échantillon démographique permanent est une problématique récurrente mais il reste encore partiel. Enfin, le chantier des données localisées est important et nous y réfléchissons déjà.

a.3. sur le logement

Début 2009 sera lancée une enquête expérimentale sur les sans domicile à Toulouse. Elle servira de pilote pour l'enquête proprement-dite programmée en 2012. L'enquête de 2012 sera une réédition de celle de 2002 qui tiendra compte des lacunes constatées dans celle-ci. Par ailleurs, un groupe de travail réfléchit actuellement aux possibilités d'améliorer le suivi des personnes vivant dans de mauvaises conditions de logement. Enfin, des travaux exploratoires sont en cours afin de valoriser les sources disponibles sur le logement en 2009.

b. Mise à disposition de données

b.1. Les prix et les niveaux de vie

Dans la dernière publication *France Portrait Social* (FPS), nous avons fait un essai partiel de comparaison d'indices des prix et de prix moyens, ne portant que sur l'alimentation, l'habillement et les biens durables. En moyenne, les écarts se compensent. Cependant, des différences de 20 % peuvent exister entre les prix moyens et les indices pour des raisons complexes, notamment du fait de changement de types de produits ou de points de vente.

Nous avons poursuivi nos publications sur les évolutions des indices de prix par catégorie. Dans le dernier FPS, il est possible de voir que la hausse des prix en 2006-2007 a généré entre le haut et le bas de la distribution des revenus des écarts de 3 à 4 points sur le taux d'inflation subi.

Une autre recommandation du rapport Freyssinet est en cours d'application avec les travaux menés conjointement par la DESE (direction des études et synthèses économiques) et la DSDS sur l'éclatement par catégorie du compte des ménages selon la terminologie des comptes nationaux. Ce processus est appelé « décontraction » du compte des ménages par la Statistique Sociale. Des présentations ont déjà eu lieu dans des séminaires et des colloques. Ces travaux sont intéressants dans la mesure où ils prennent en compte les catégories socioprofessionnelles, le niveau de vie, les revenus, et l'âge. Enfin, les informations concernant les revenus par unité de consommation ont été systématisées. On parle alors de pouvoir d'achat par unité de consommation.

b.2. La redistribution et les indicateurs

La dernière édition de *FPS* comporte un bilan redistributif global. Pour la première fois, au-delà du seul aspect monétaire, sont également pris en compte la santé, l'éducation, le logement et les prélèvements indirects. Enfin, le site de l'Insee, <http://www.insee.fr/fr/>, permet l'accès à un dossier sur les inégalités sociales dans lequel sont présentés tous les indicateurs d'inégalités nationaux issus du rapport

Freyssinet. Certains indicateurs pourraient faire l'objet de propositions alternatives, comme le souligne *FPS*. En outre, la question des causes de mortalité dans l'échantillon démographique permanent reste à traiter et un travail est en cours afin d'obtenir une déclinaison localisée des indicateurs.

Claire BAZY MALAURIE

Je félicite l'Insee pour cette édition de *FPS* qui contient des analyses et des données totalement nouvelles et très intéressantes.

2. Débat

Romain GUERRY, représentant des associations sanitaires et sociales, UNIOPSS

La proposition 16 du rapport Freyssinet concerne la meilleure connaissance des populations sans domicile. L'UNIOPSS avait salué la demande de création et de mise à jour régulière d'un répertoire des services d'hébergement de type *Finess*, permettant également de mieux connaître les acteurs accompagnant au quotidien les personnes exclues. Les réponses ne mentionnent nulle part l'amélioration à terme de cette base de données, qui comporte pourtant des lacunes. Les établissements sont mal répertoriés. Des actions sont-elles prévues, à terme, sur les services type *Finess* ?

Patrick PELTIER

Je ne travaille pas à la DREES mais dans une DDASS et j'ai participé à la naissance de l'outil *Finess*, il y a une trentaine d'année. Cette base de données fait l'objet d'une continuelle mise à jour. Chaque département peut intervenir pour actualiser la liste des établissements. La décentralisation a généré des problèmes. Elle impliquait un transfert de responsabilités en ce qui concerne les établissements pour l'enfance, les personnes âgées et l'aide sociale générale. La mise à jour relève alors du Conseil Général. En fonction des départements, les mises à jour diffèrent, bien que l'objectif lors de la création de *Finess* fût d'uniformiser la création et l'actualisation de l'ensemble des établissements sur l'ensemble du territoire.

Claire BAZY MALAURIE

Il y a encore un petit problème sur *Finess* qui tient au fait qu'à un moment donné, on ne savait plus ce qu'était un établissement. C'était il y a quelques années mais on en voit encore des traces aujourd'hui.

Catherine MERMILLIOD

La perspective principale que nous avons à l'heure actuelle est de faire rentrer le dispositif de répertoire que représente *Finess* dans les normes de production de répertoires de l'INSEE. Toutefois, le concept d'établissement demeure extrêmement flou. Seules les personnes morales sont clairement identifiables. Or la diversité de l'offre dans le domaine de la santé et du social rend quasiment impossible de repérer les entités élémentaires que sont les établissements.

Jean-François SCHEMANN, conseiller santé au ministère de l'immigration

La variable migration existe-t-elle dans les différentes statistiques que vous avez évoquées ?

Stéfan LOLLIVIER

La quasi-totalité des enquêtes disponibles fournissent le pays de naissance et la nationalité actuelle. Des statistiques sur les immigrés et les étrangers peuvent par conséquent être publiées. Toutefois, la statistique sur l'origine s'avère plus complexe. La plupart des enquêtes importantes donnent des informations sur le lieu de naissance des deux parents. Il y a quelques années, un fascicule sur les immigrés en France a été publié. Plus récemment des éléments sur le chômage des personnes immigrées et étrangères ont été diffusés à partir des données du recensement et de l'enquête emploi.

Christophe TERRIER

Stéfan Lollivier considère que poser aux enquêtés une question dont la réponse est déjà fournie dans les données administratives constituera bientôt une faute professionnelle. Il a ensuite signalé que dans l'enquête patrimoine les hauts patrimoines seraient sur-échantillonnés. Il me semble que ce sur-échantillon sera tiré dans les fichiers de l'impôt sur la fortune (ISF). Par ailleurs, il ne nous est pas permis d'analyser les résultats déjà existants dans les sources administratives de l'ISF, qui donneraient des cadrages certainement plus solides que ceux obtenus grâce à une enquête. Y-a-il déjà une avancée dans la réflexion ou l'action quant à l'usage qui est ou sera permis de ces données fiscales ?

Stéfan LOLLIVIER

L'information sur le patrimoine est tronquée dans les fichiers de l'ISF. Nous utiliserons l'information quantitative de l'ISF comme information annexe pour redresser les réponses. D'un point de vue statistique et du point de vue de l'équité, cette solution est la meilleure. Notre objectif est d'avoir une image fidèle de la distribution des hauts patrimoines.

III. La santé au travail

Claire BAZY MALAURIE

Avant de poursuivre, je dois communiquer la nouvelle très triste du décès de Philippe Nasse il y a deux jours. Je tenais à vous en informer compte tenu du rôle qu'il a joué dans le rapport dont vous avez eu connaissance.

1. L'organisation du travail et son impact sur la santé - Philippe ASKENAZY, ENS

Il m'a été demandé de m'exprimer de manière assez générale sur les questions d'organisation du travail et de santé au travail. Ces quinze dernières années, il y a eu une progression très rapide de la connaissance sur les modifications des organisations du travail au sein des entreprises et sur l'évolution de la santé au travail avec parallèlement le développement d'une démarche pour essayer de mettre en évidence les liens entre ces deux questions. Le thème de la santé au travail a mobilisé de nombreuses disciplines qui travaillaient au départ chacune de leur côté. Pourtant, les résultats obtenus par ces différentes approches convergeaient avec certes des nuances de vocabulaire mais des constats identiques. En France, cette recherche s'est révélée relativement riche grâce à un outillage statistique remarquable, à travers diverses grandes enquêtes (enquête sur les conditions de travail, Sumer,...) qui ont aidé les chercheurs français et étrangers à suivre ces problématiques.

Les observations révèlent des transformations massives du travail. Les descriptions présentées il y a 13 ans, dans le rapport Boissonnat sur le travail dans 20 ans, diffèrent sensiblement de ce que l'on observe aujourd'hui. On était donc passé à côté des évolutions constatées. Nous avons vu la continuation d'une révolution industrielle dont nous vivons actuellement la phase de transition. Pour simplifier, nous passons du taylorisme à une économie de la connaissance avec un usage très marqué des technologies de l'information et de la communication (NTC). Ces technologies ont appelé des changements d'organisation des entreprises, cherchant à gagner en termes de performances, à travers des démarches et de nouvelles pratiques de travail visant à utiliser les nouvelles capacités des NTC. Ces changements d'organisation, qualifiés par certains de plus flexibles ont appelé un usage plus intense de ces NTC, dans le secteur privé comme dans le secteur public. Tous recherchent une optimisation des processus avec une réduction des temps de réactivité. Dans certains secteurs, les modèles doivent être changés très régulièrement, s'adapter au goût des clients en faisant à la fois des marchés de niche mais en même temps les plus larges possibles.

Le rythme de l'économie s'accélère et la transmission d'informations gagne en efficacité, mettant en tension l'ensemble des organisations. Il réclame à la fois d'avoir des marges de qualité et de faire du travail polyvalent. Ces transformations touchent aussi bien le secteur de l'industrie que les secteurs des

services. Ainsi, le métier de chef de rayon de supermarché reposait essentiellement sur la gestion des stocks tandis que le personnel remplissait les rayonnages. Or la gestion des stocks a été libérée par l'usage du code barre et de l'outil informatique. Le chef de rayon se consacre désormais davantage au conseil et au management des ressources humaines. Sa tâche est devenue plus physique. L'allègement des effectifs du personnel périphérique implique, en effet, que le chef de rayon remplisse lui-même les rayons, dont les références de produits se multiplient. Un métier au départ peu physique est devenu davantage physique et comporte en plus une charge mentale plus intense.

Les transformations de l'organisation du travail entraînent ainsi des conséquences sur la santé au travail, à travers ce cumul de contraintes physiques et mentales. L'usage de l'humain est optimisé dans ses différentes dimensions. Le dispositif d'enquêtes qualitatives rendait compte d'un malaise grandissant au sein des entreprises. De plus en plus de salariés se plaignaient de ces contraintes et d'atteintes physiques. Parallèlement, en France et dans l'ensemble des pays développés, ont émergé des pathologies nouvelles par leur ampleur, telles que les troubles musculo-squelettiques (TMS) affectant en particulier les membres supérieurs dont le plus célèbre est le syndrome carpien. Les TMS sont désormais la première maladie professionnelle en France, affectant 10 % des actifs. Les études épidémiologiques révèlent une fréquence de ces pathologies très largement sous-estimée par les déclarations, pourtant en augmentation. Il est vrai que ces pathologies ne faisaient pas l'objet d'une grande attention il y a 10 ou 15 ans. L'important est qu'elles soient observées et déclarées aujourd'hui comme problème de santé publique.

Les travaux des différentes disciplines impliquées dans la santé au travail établissent un lien clair entre la transformation du travail, l'émergence de ces pathologies et le malaise persistant des travailleurs. Actuellement, le lien observé semble devenir plus flou. Cette observation surprend peu, au regard des conséquences des révolutions industrielles. Ainsi, l'industrialisation a provoqué, dans un premier temps, une augmentation spectaculaire des accidents du travail suivie, dans un second temps, par une diminution, correspondant à une maturité des organisations. Celles-ci ont besoin d'un temps d'adaptation aux nouveaux risques apparaissant. Lorsque la situation s'aggrave intervient toujours une phase de retournement. Toutefois, la transition n'est pas encore aboutie. Les phases continuent à s'enchaîner, de l'informatique au NTC impliquant la technologie en réseau, aboutissant aujourd'hui à l'apparition des progiciels de gestion intégrée dans les entreprises. Tout cela provoque des chocs permanents. Les transformations ont induit un malaise qui s'est traduit dans différents pays par une mobilisation des acteurs, citoyens, syndicats, acteurs publics ou entreprises elles-mêmes, qui ont dû trouver un langage. En France, le premier langage trouvé était le harcèlement moral. Une évolution a eu lieu au cours des cinq années passées. Les travaux scientifiques et statistiques ont permis d'éclairer l'enjeu de la santé au travail, modifiant la compréhension des mécanismes, permettant de passer d'une vision centrée sur le harcèlement moral à une vision plus solide des risques psychosociaux. C'est ce qui a justifié le rapport Nasse-Légeron.

Une meilleure analyse des conditions des risques psychosociaux apparaît comme une nécessité, mais cette analyse ne doit pas se substituer à l'analyse des autres risques. Par ailleurs, certains versants méritent d'être davantage étudiés. Outre la transformation des organisations, apparaissent de nouveaux métiers, impliquant de nouveaux types de risques. L'outillage statistique doit s'intéresser à ces nouvelles activités. Certains métiers, tels que les centres d'appels, relativement anciens, disposent déjà d'une bonne monographie. Les nouveaux métiers liés à l'écologie et au développement durable, tels que le tri des ordures ménagères, cumulent les risques professionnels à travers des contacts avec des produits chimiques et les contraintes physiques. Ils mériteraient une attention particulière. Les risques psychosociaux ne constituent pas les premiers risques auxquels font face ces travailleurs. En outre, les pénibilités classiques, dans des métiers qui existaient déjà, augmentent. Dans des secteurs tels que la découpe de volaille, les employeurs recrutent alternativement des droitiers et des gauchers. Cet exemple témoigne de la recherche extrême de la performance, se traduisant par des impacts mal mesurés, en raison du manque d'outils statistiques, sur la santé au travail.

Enfin, les transformations du travail posent des problèmes collectifs au sein des entreprises. Or les analyses des risques psychosociaux se focalisent généralement sur l'individuel. Cette approche est légitime mais doit rester en équilibre avec une vision plus collective de l'organisation du travail, de

l'environnement que peut avoir le travailleur. L'ensemble de ces éléments permettra de donner aux décideurs publics une vision aussi complète que possible sur l'évolution de la santé au travail, pour construire les politiques de santé publique au travail à mettre en œuvre et saisir les coûts directs et indirects ou sur le plus long terme, pour la société. Une bonne articulation s'impose entre les différents outils d'enquête. Sur ce plan, SIP est essentiel et à mettre en résonance avec l'ensemble de l'outil statistique français qui apparaît exceptionnel et pour lequel la France est un pays leader.

2. L'observation statistique des risques psychosociaux au travail - Michel GOLLAC, Crest

Je vous parlerai de l'observation statistique des risques psychosociaux au travail.

a. Les raisons de l'importante demande sociale d'information sur les risques psychosociaux au travail

La demande sociale sur ce thème est aujourd'hui importante pour diverses raisons.

- Elle résulte des réorganisations du travail et de l'intensification du travail qui les a accompagnées. La pression sur le travail a accru les risques psychosociaux.
- La population active vieillit et les travailleurs vieillissants ont davantage besoin que les autres de travailler d'une façon correspondant à leurs caractéristiques personnelles, physiques et psychologiques, ce que les formes actuelles d'organisation du travail ne permettent pas toujours.
- Les changements socioculturels, notamment l'augmentation du niveau scolaire de la main d'œuvre, sa féminisation, la transformation du rapport entre les hommes et les femmes, ont modifié la sensibilité des travailleurs à l'égard des problèmes de santé tant physique que mentale.
- Les mauvaises conditions de travail ont un coût pour les salariés, mais aussi pour le système de protection sociale et donc pour les entreprises. Les entreprises proposant de bonnes conditions de travail paient pour celles qui ne font pas cet effort, entraînant une distorsion de concurrence.
- Les difficultés de recrutement dans certaines branches sont liées à des problèmes de qualité du travail.

Cette demande sociale importante a été prise en compte par les décideurs publics. Le Ministre du travail, des relations sociales, de la famille et de la solidarité, Monsieur Xavier Bertrand, a demandé à Philippe Nasse et Patrick Légeron, un rapport sur la détermination, la mesure et le suivi des risques psychosociaux au travail. Une des principales recommandations du rapport est de construire un indicateur tiré d'une enquête psychosociale évaluant simultanément les conditions sociales de travail et l'état psychologique du sujet. L'Insee devant exercer la responsabilité de garant de la fiabilité sociale de l'enquête, avec l'aide d'un collège d'expertise collective impliquant la pluridisciplinarité, la diversité des points de vue, la traçabilité de leur expression, la qualité scientifique des membres étant attestée par la liste de leurs publications et une déclaration publique des intérêts qu'ils détiennent. Une telle procédure est inhabituelle et lourde pour la conception d'une enquête statistique.

b. Un dispositif complexe pour l'élaboration d'un indicateur

La raison fondamentale justifiant un tel dispositif vient du fait que les difficultés conceptuelles et méthodologiques pour l'évaluation des risques psychosociaux au travail et pour leur compréhension sont importantes.

La définition du risque dépend de la définition de la santé. Classiquement, la santé a été définie par l'absence de maladie. Dans ce cas, le risque correspond à un surcroît de probabilité de la survenue d'une maladie. Mais l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) définit aujourd'hui la santé comme un état complet de bien-être physique, mental et social. Le risque devient alors la diminution de la probabilité de cet état complet de bien-être ou la diminution du degré de bien-être. Ce concept diffère de l'observation de l'existence de pathologies avérées et sa mesure est plus complexe. La définition du « risque » dépendant de la définition du bien-être. L'OMS définit la santé mentale comme un « état de bien-être dans lequel la personne peut se réaliser, surmonter les tensions normales de la vie, accomplir un travail productif et fructueux et contribuer à la vie de sa communauté ». Les risques psychosociaux au travail ne

se limitent pas à des problèmes de santé mentale. Ils peuvent se traduire par des problèmes pour la santé physique. Ainsi, les risques de TMS surviennent davantage chez les thésards, soumis à une forte pression et manquant d'autonomie dans leur travail en comparaison avec un chercheur confirmé.

Les pathologies et les défauts de bien-être peuvent se rapporter aux modifications de l'organisation globale de la société. Ces modifications interviennent à travers divers canaux. D'une part, les bouleversements de l'organisation globale de la société entraînent une modification des caractéristiques psychiques des travailleurs. D'autre part, l'organisation économique provoque une modification des stratégies et organisations de l'entreprise, entraînant un changement dans l'organisation du travail. Ces deux chaînes de causalité influencent le vécu subjectif du travail, l'état psychologique des travailleurs, et, par conséquent, leur santé mentale et physique. Il ne suffit pas de rapporter les problèmes de santé des individus à leurs caractéristiques individuelles. D'autres variables sont à prendre en compte en particulier les dimensions collectives.

c. Les instruments de mesure

La question des instruments de mesure est également complexe. Selon certains, l'observation des éléments pertinents du vécu subjectif des individus nécessite des méthodes d'observation si lourdes et complexes qu'elles demeurent incompatibles avec de grands échantillons et donc une approche quantitative. Ce point doit être discuté, bien que je ne partage pas cet avis.

Différents instruments de mesures peuvent être utilisés. Les déclarations des personnes concernées et l'observation experte ont été largement utilisées. Les déclarations des personnes concernées peuvent être recueillies de façon directe ou indirecte c'est à dire à travers des questions plus proches de la vie quotidienne que des observations des chercheurs. Elles peuvent également se collecter par auto-questionnaires, par entretiens en vis-à-vis ou par entretiens téléphoniques. Toutes ces procédures ont leurs avantages et leurs inconvénients. Dès que l'on aborde les questions de vécu subjectif et de bien-être mental, la personne et la personnalité de l'enquêteur peuvent exercer une grande influence sur les réponses obtenues. L'observation experte pose le même genre de problème quant aux outils conceptuels et pratiques à utiliser, et aux experts à faire intervenir. Lorsque de nouveaux outils sont utilisés, se pose la question du type d'observation, instantanée ou longitudinale, qui doit être pratiquée. La réponse dépend de la définition du concept de risques psychosociaux au travail retenue.

Pour toutes ces raisons, je partage l'avis émis dans le rapport Nasse-Légeron sur la nécessité d'une expertise collective faisant intervenir plusieurs disciplines parmi lesquelles l'économie, l'ergonomie, la gestion, la médecine, la psychologie, la sociologie et la statistique. Faire dialoguer les scientifiques de ces différentes disciplines peut se révéler complexe, sans être impossible, dans la mesure où les 15 dernières années ont vu beaucoup de progrès dans la compréhension des liens entre le travail, son organisation et la santé des personnes et où ces progrès ont entraîné une convergence des différentes disciplines. Les différents courants existant au sein de ces disciplines doivent être représentés. En effet, la conception des risques psychosociaux varie à l'intérieur même d'une discipline donnée. Nous avons besoin de scientifiques excellents et reconnus. Nous devons prendre en compte l'état actuel des connaissances et des débats et maintenir un délicat équilibre entre le temps nécessaire à la réflexion interdisciplinaire et l'urgence sociale.

L'Insee a formé un collège d'expertise comportant une vingtaine de membres qui se réuniront pour la première fois les 4 et 5 décembre 2008. L'agenda du collège prévoit :

- la saisie de la demande du Ministre ;
- l'élaboration, sur cette base, d'une problématique correspondant aux règles de l'expertise, respectant, par conséquent, la liberté du collège par rapport à la demande ministérielle qu'il peut être amené à reformuler ou modifier ;
- une consultation des partenaires sociaux au cours du prochain trimestre ;
- de dresser un état des connaissances scientifiques ou, plus précisément, des concepts, résultats et méthodes existants ;
- de dresser un état des sources disponibles. En effet, malgré l'aspect incomplet du système en

particulier sur le plan de l'observation des risques psychosociaux, la France dispose d'un système d'observation sans équivalent international des liens entre organisation, travail, conditions de travail et santé, incluant l'enquête « Conditions de travail » et l'enquête SIP ;

- d'émettre des recommandations pour l'élaboration d'un tableau de bord provisoire tenant compte des seules sources actuellement disponibles. Les premiers chiffres seront disponibles au cours du premier trimestre 2009. Un système d'observations plus complet et pérenne, préconisant une source originale si nécessaire, sera ensuite proposé.

3. Débat

Henri FOREST, CFDT

Monsieur Askenazy n'a pas tracé les perspectives d'enquêtes possibles sur les coûts induits par les mauvaises conditions de travail ni évoqué les façons de remédier aux distorsions de concurrence provoquées par les entreprises qui offrent de mauvaises conditions de travail, ce qui génère des coûts sociaux pour la collectivité.

Au sujet de l'étude qui s'annonce sur les risques psychosociaux, les participants des conférences tripartites sur les conditions de travail se sont interrogés sur les possibilités de croiser, au moment d'une enquête, l'état de santé de la personne interrogée avec les déterminants du travail recueillis au même moment. Il a semblé à un certain nombre d'acteurs réunis autour de la table que ce croisement était très difficile et risquait de limiter les possibilités de l'enquête ou de retarder son déploiement au-delà de l'urgence sociale évoquée.

Philippe ASKENAZY

Je n'ai pas parlé des coûts induits parce que ce sujet ne correspondait pas à la demande qui m'avait été adressée. Une double question se pose. Il ne semble pas certain que nous voulions nous poser réellement la question de la distorsion de concurrence, dans la mesure où ce thème contraint à situer la France par rapport aux autres pays. Les entreprises ont tendance à considérer que les véritables distorsions de concurrence viennent des pays étrangers. Se préoccuper de la santé au travail aurait un coût sans être directement rentable pour l'entreprise. Un tel discours peut se révéler dangereux y compris en termes de santé publique.

Il paraît plus intéressant d'essayer de cerner, au sein des entreprises, les coûts induits par les difficultés rencontrées par les salariés. Peu d'informations sont disponibles sur ce sujet. Toutefois, il me semble que croiser un très grand nombre d'outils statistiques permettrait de faire des estimations. Au Canada, les gestionnaires en santé au travail possèdent des grilles de coûts, directs ou indirects, supportés par les entreprises. Il s'agit donc davantage de coûts opérationnels au sein de l'entreprise. Nous pourrions obtenir beaucoup d'informations. Les coûts majeurs provoqués par des atteintes à la santé au travail viennent de mécanismes de démission des salariés, qui entraînent en outre des coûts très importants pour les entreprises en matière de recrutement. Par ailleurs, des appariements pourraient croiser les déclarations mensuelles de main d'œuvre (DMMO) avec des fichiers comme ceux des enquêtes sur les conditions de travail, même si cette démarche risque d'être complexe. Elle permettrait d'avoir une idée de l'ensemble des coûts induits pour la société et les entreprises. Les chercheurs et les institutions statistiques en France doivent avancer en termes de connaissance sur cette problématique. Toutefois, les aspects de distorsions de concurrence doivent être maniés avec beaucoup de précaution.

Michel GOLLAC

Croiser à un instant donné les caractéristiques du travail et l'état de santé des travailleurs n'est pas une façon satisfaisante pour établir des liens entre travail et santé. En effet, un grand nombre des impacts du travail sur la santé sont différés, aussi bien pour l'exposition aux substances chimiques que pour les risques psychosociaux. Ils ne se révèlent parfois que quelques décennies plus tard. Un croisement instantané sous-estime nécessairement l'effet ou même l'occulte. En outre, existe un « effet travailleur sain ». Les postes de travail les plus à risques sont réservés à des travailleurs dont la santé est

suffisamment bonne pour qu'ils résistent. Ainsi, paradoxalement, les travailleurs en 3x8 ou en 4x8 sont en meilleure santé que leurs collègues travaillant en horaires normaux. Cependant, la santé des anciens travailleurs de 3x8 ou 4x8 est bien plus mauvaise que celle de ceux dont les horaires ont toujours été normaux. Néanmoins, certains travaux tels que ceux de Thomas Coutrot et de Loup Wolff à la DARES montrent que, pour un grand nombre de caractéristiques du travail, l'effet est tellement marqué que, malgré les effets de sélection et malgré les effets différés, un lien statistique existe à un instant donné entre ces caractéristiques et l'état de santé.

Cependant, il conviendra, en étant réalistes sur le genre d'outils construits, de tenir compte de ces difficultés. La façon la plus appropriée consiste à introduire dans l'outil une dimension de panel, soit en concevant un outil qui comporte un volet de suivi ou permette un suivi dans des données comme celles de la CNAM, soit en adossant l'outil à une source comportant déjà une dimension rétrospective et une dimension de panel, comme SIP. Cette préoccupation sera prise en compte lorsque les réflexions du collège débiteront.

Hélène ALEXANDRE, APEC

Sera-t-il possible d'avoir accès à l'évolution des travaux dans le groupe de travail, et la liste des experts sollicités sera-t-elle disponible ?

Michel GOLLAC

Les principes de fonctionnement du collège d'expertise, comme recommandé par le rapport Nasse-Légeron, sont la traçabilité et la transparence. Un procès-verbal exhaustif de toutes les séances et de tous les documents sera dressé. Tous les comptes rendus synthétiques mais relativement détaillés seront affichés sur un site internet, comportant également la liste et la qualité des membres. Ce site existera dans une quinzaine de jours.

Romain GUERRY

Est-il prévu, dans vos travaux, de vous pencher sur le secteur sanitaire et social ? Les métiers d'aide aux personnes fragiles sont parmi les professions qui se développeront le plus à l'horizon 2015 si l'on en croit le rapport du Conseil d'analyse stratégique. Ces métiers présentent de nombreuses pénibilités mais sont parfois sous-étudiés.

Michel GOLLAC

Vous avez raison d'attirer l'attention sur un point déjà évoqué à savoir que les nouvelles professions sont des métiers où les niveaux de risque psychosocial et sur la santé au travail de manière générale sont importants. Dans beaucoup de professions, la dimension psychosociale tourne autour de la vigilance ou du contact avec des publics avec lesquels les relations sont difficiles, soit parce qu'elles sont conflictuelles et donc que la dimension émotionnelle est particulièrement importante, soit parce que ce sont des personnes en situation de fragilité et de détresse. Il n'est pas question d'omettre ces professions.

En ce qui concerne la situation statistique, le problème que vous soulevez a deux dimensions. Les débats se concentreront sur la nécessité ou non d'inclure dans le dispositif les non-salariés et sur la possibilité de disposer d'un échantillon de taille suffisante pour observer des populations définies par des caractéristiques professionnelles. Il s'agira également de s'appuyer suffisamment sur les travaux les plus récents pour ne pas manquer de variables caractéristiques des professions émergentes. Par ailleurs, le problème relèvera de la possibilité de rassembler assez de chercheurs dotés de moyens suffisants pour pouvoir utiliser les sources statistiques et produire les études requises.

Stéfan LOLLIVIER

J'ai évoqué les travaux présentés à la réunion des directeurs de statistiques sociales, dans la mesure où les axes du moyen terme d'Eurostat comportent un sujet sur les accidents du travail. La dimension

risques psychosociaux de ces accidents ne doit pas être omise. En France, nous disposerons d'une expertise unique sur ces sujets, qui mériterait d'être transmise à nos partenaires.

IV. Proposition d'avis sur le moyen terme

L'ensemble des projets d'avis présentés a été adopté et figure en annexe.

V. Examen pour avis d'opportunité de projets d'enquêtes

1. Enquête de suivi des jeunes participant à l'expérimentation contrôlée des écoles de la seconde chance (EEP – Crest)

Juliette SEBAN, Abdul Latif Jameel poverty action lab (J-PAL)/École d'économie de Paris (EEP)

Cette enquête s'interroge sur le devenir des jeunes participants à l'expérimentation sociale de dix écoles de la deuxième chance. Cette opération est montée par le Crest et l'école d'économie de Paris (EPP) dans le cadre de l'appel à projet lancé par le Haut Commissariat aux Solidarités actives (HCSA). Elle repose sur la méthode de sélection aléatoire préconisée dans cet appel à projet. Une école de la deuxième chance est un dispositif de formation professionnelle destiné aux jeunes de 18 à 30 ans, sortis sans qualification du système scolaire. Ce dispositif est long, s'étalant en moyenne sur 8 mois au rythme de 35 heures par semaine. Son coût est donc particulièrement important. Il se base sur l'individualisation des enseignements et d'étroites relations avec les entreprises. Trois vagues d'enquêtes sont prévues pour étudier le devenir des deux groupes concernés. Deux enquêtes, assez classiques, s'effectueront par entretiens téléphoniques et la dernière se déroulera en face à face sur un échantillon réduit mais avec des critères d'évaluation élargis. Elle interrogera les jeunes sur leur devenir professionnel, mais également sur la « *literacy* » ou aisance dans la lecture, et la « *numeracy* » ou aisance dans le calcul. Bien que cette question ne figure pas dans l'avis d'opportunité, nous souhaiterions rajouter des variables permettant de mesurer l'attitude à l'égard du travail et des institutions des jeunes qui participent à cette expérimentation.

Philippe ZAMORA, Crest

Nous avons l'intention d'apparier les résultats des enquêtes avec des données des DADS afin de faire en sorte que l'exhaustivité des jeunes soit suivie plus longuement que ne le permettraient des enquêtes. Par conséquent, nous menons actuellement des discussions avec la division « Environnement juridique » de l'Insee afin de réaliser ces appariements dans les conditions de sécurité et de confidentialité habituelles.

Claire BAZY MALAURIE pour la CGT

Une remarque m'a été communiquée par la CGT, dont le représentant a dû quitter la réunion. La CGT s'étonne de voir apparaître un décalage dans la fiche entre les ambitions de l'enquête et l'absence de moyens financiers, obligeant à restreindre et amputer la partie essentielle que représentent les interrogations en face à face et l'administration de l'intégralité des questionnaires. Aucune information n'est fournie concernant le coût prévisionnel de l'enquête, ni aucune précision donnée quant à la répartition de l'échantillon et particulièrement sur la part que représentent les enquêtes qualitatives longues, notamment le questionnaire exhaustif. Il paraît étonnant que la fiche prévoie la restitution des résultats à son commanditaire, le HCSA, tandis que rien de concret n'est prévu pour l'appropriation de l'enquête par l'ensemble des acteurs sociaux non statisticiens. La CGT émet donc des réserves quant à l'avis d'opportunité.

Philippe ZAMORA

La Convention stipule qu'à la fin de l'expérimentation, c'est-à-dire après un an, les données seront remises au centre Quételet donc accessibles à tous les chercheurs. Nous avons précisé que, si nous le pouvions, nous ferions des Insee-premières. Nous ne nous contenterons pas d'écrire des articles

académiques et nous souhaitons aller plus loin que le rapport au HCSA. Dans la convention signée avec cet organisme, les publications ne sont pas soumises à son approbation.

Le coût prévisionnel s'élève à 650 000 euros. Nous nous interrogeons actuellement sur la bonne répartition entre les enquêtes en face à face et les enquêtes téléphoniques et nous demandons si une démarche de court terme, privilégiant l'exhaustivité, doit être privilégiée par rapport au suivi sur le long terme. Un compromis est donc nécessaire à budget donné. Le budget de départ qui était beaucoup plus restreint ne correspond plus à nos besoins réels, dans la mesure où nous avons ajouté les enquêtes en face à face. La contrainte budgétaire ne nous permettra de faire des enquêtes en face à face que sur une partie. En outre, cette contrainte dépendra de la durée de l'enquête choisie. 500 000 euros sont consacrés aux enquêtes sur cinq ans. 100 000 euros doivent permettre de faire fonctionner le programme et ce que génère l'expérimentation sur le programme lui-même.

Philippe CUNEO

Les questions méthodologiques et de budget me paraissent résolues. En revanche, la question de la publication mérite un plus grand effort. Un engagement précis d'une publication dans une revue relativement grand public doit être pris et annoncé dans l'avis d'opportunité. Les résultats doivent dépasser la communauté des chercheurs. Tout le monde doit être informé, et tout risque de captation des résultats par les commanditaires, s'ils ne correspondent pas aux résultats souhaités, doit disparaître.

Christophe TERRIER

La fiche mentionne cette publication, à supposer que *Économie et Statistiques* soit considérée comme une revue suffisamment publique.

L'usage de termes n'existant pas en français, « literacy » et « numeracy », doit être banni. Tous les projets d'enquête utilisent ces termes qui n'existent pas dans le dictionnaire français.

Jean-François SCHEMANN

Je souhaiterais m'assurer de la prise en compte de la variable migratoire dans cette enquête.

Philippe ZAMORA

Cette variable n'est pas prise en compte explicitement. Il serait intéressant d'ajouter une question sur le temps de présence de la personne sur le territoire, sa nationalité, celles de ses parents, et son lieu de naissance. Toutefois, notre enquête se limite à un questionnaire très classique.

Claire BAZY MALAURIE

Si cette enquête concerne uniquement l'évaluation des résultats de l'école de la deuxième chance, le paramètre de l'origine des étudiants peut n'avoir aucun intérêt par rapport aux résultats recherchés. De nombreuses enquêtes visent des objectifs très variés. Or une évaluation n'a qu'un seul objectif par rapport auquel doivent être définis les paramètres. Il faut donc déterminer la valeur de l'origine des personnes par rapport à leurs résultats.

Philippe ZAMORA

Ce paramètre me semble intéressant. L'impact des écoles de la deuxième chance peut avoir une grande hétérogénéité en fonction des origines. Nous n'y avons pas encore réfléchi.

Stéfan LOLLIVIER

La réflexion sur l'hétérogénéité des parcours scolaires me paraît intéressante. A parents équivalents, des

travaux ont montré qu'il n'existe pas d'écart de chance entre les trajectoires des descendants d'immigrés et les autres.

Claire BAZY MALAURIE

Compte tenu des indications fournies, j'émet un avis favorable pour cette enquête.

2. Enquête « Famille, logement » 2011 - Pascale BREUIL, Insee

L'« Enquête Famille et logements 2011 » (selon la dénomination suggérée par l'Ined) est un projet d'enquête associée à l'enquête annuelle de recensement de la population en 2011. L'enquête s'adressera donc à un échantillon de personnes recensées cette année-là. Elle prendra la forme d'un questionnaire de quatre pages auto-rempli par ces personnes. Les questionnaires seront déposés par les agents recenseurs et récupérés en même temps que les questionnaires du recensement.

Il s'agit d'une enquête à la fois traditionnelle et nouvelle. Traditionnelle car elle s'inscrit dans une longue histoire d'enquêtes associées au recensement sur ce thème. La première enquête « Famille » associée au recensement a eu lieu en 1954. D'autres ont suivi en 1962, 1975, 1982, 1990 et 1999. L'enquête de 2011 est cependant nouvelle du point de vue des thématiques qu'elle abordera. Les questionnements sur la famille et les modes de vie évoluant en effet avec la société, il y a maintenant des demandes statistiques sur les familles recomposées, les couples homosexuels, la vie en couple non cohabitant, la multi résidence... ainsi qu'une plus grande acceptabilité de tels questionnements. L'enquête, nouvelle par certains thèmes, l'est aussi – surtout ? - par le fait qu'elle sera associée au nouveau recensement de la population avec toutes les questions que cela soulève et sur lesquelles je reviendrai.

Une forte demande existe pour cette enquête, comme en témoigne le projet d'avis de moyen terme du CNIS qui réaffirme le principe d'enquêtes associées au recensement et en particulier de la traditionnelle enquête « Famille ». L'Ined, partenaire historique sur cette opération, en demande le renouvellement depuis 2005, mais il a été choisi d'attendre la fin du premier cycle de recensement pour la lancer. La Commission nationale d'évaluation de recensement de la population a également exprimé son intérêt pour cette enquête. Enfin, la demande est nourrie par l'importance des exploitations faites à partir de la précédente enquête de 1999 (avec un ratio entre le nombre de publications et le nombre de pages du questionnaire particulièrement élevé !).

Depuis la dernière enquête en 1999, le paysage statistique a cependant beaucoup changé. Désormais, chaque année a lieu l'enquête « Emploi » en continu, proposant un questionnement sur les structures familiales beaucoup plus développé qu'auparavant. Les familles recomposées peuvent ainsi être isolées. Le tronc commun des ménages qui contient des questions sur la multi résidence par exemple est posé en amont de toutes les enquêtes ménage de l'Insee. Il y a aussi des enquêtes ponctuelles telles que l'enquête « Formation, qualifications professionnelles », l'enquête « Relations familiales et intergénérationnelles » sans compter les sources administratives permettant d'aborder les thèmes de la famille. La spécificité de l'enquête « Famille et logement » par rapport à l'ensemble de ces autres enquêtes tient à trois éléments :

- Sa réalisation concernera un échantillon de taille importante : un peu moins de 400 000 répondants sont visés. Associer cette enquête à l'enquête de recensement permet en effet, pour un coût marginal réduit, de toucher un grand nombre de personnes.
- L'enquête vise une représentativité régionale.
- Elle est adossée au RP.

Ces trois caractéristiques peuvent être mises en relation avec les thématiques de l'enquête :

- La grande taille d'échantillon permettra d'obtenir des informations détaillées sur la fécondité (thème central), notamment sur la fécondité par génération, mais aussi par exemple sur la fécondité des immigrés et des descendants d'immigrés afin d'estimer, dans un contexte de haute fécondité, la contribution de ces populations. Pour étudier la fécondité, l'échantillon inclura

davantage de femmes que d'hommes, dans la mesure où la fécondité est étudiée à travers les réponses des femmes. La taille de l'échantillon permet d'envisager des analyses sur des populations rares telles que les familles recomposées, les couples homosexuels, les familles monoparentales dirigées par un père, les enfants orphelins, adoptés, les personnes vivant en couple sans cohabiter ou encore les personnes pacsées... Des éléments sur trois générations de personnes seront également demandés : grands-parents, parents et enfants, avec la localisation associée.

- La représentativité régionale permet d'aborder la thématique des langues (notamment régionales) parlées, avec possibilité d'avoir des éléments sur les évolutions depuis 1999, ou encore de recueillir des informations sur les modes de garde des enfants à ce niveau géographique.
- Le fait que cette enquête soit adossée au RP permettra de mieux comprendre la manière dont les personnes répondent au recensement et, notamment, de fournir des éléments sur des doubles comptes potentiels. Cela permettra aussi par exemple de mieux comprendre ce que recouvre la question de la vie en couple au recensement (grâce à l'appariement qui sera fait entre les données de l'enquête et celles du recensement lui-même). Éclairer les mécanismes de réponse au recensement est aussi utile pour expliquer d'éventuelles différences avec des résultats tirés d'autres enquêtes, et donc, à terme, mieux réconcilier les résultats issus de différentes sources.

L'Ined, la Drees et la Cnaf participent à l'élaboration du questionnaire ainsi qu'au comité de pilotage de l'enquête. Le questionnaire ne comporte que 4 pages. L'objectif est donc d'obtenir des données de cadrage sur certaines configurations, sans chercher à en comprendre la genèse ou les motivations. Par rapport à 1999, le choix a été fait de décrire plus en détail la complexité des situations actuelles, et donc à renoncer à des informations sur l'histoire des personnes. Comme par le passé, seuls les adultes du ménage sont interrogés et décriront la situation de leurs enfants. Les situations décrites seront donc individuelles.

Les principaux enjeux de l'opération se situent à deux niveaux. Au niveau de certains sous-thèmes abordés : le souhait de décrire la diversité et complexité des situations a pour corollaire le fait que la plupart des personnes recensées ne seront pas concernées par les situations familiales particulières, les situations de multirésidence... Dans un questionnaire par dépôt retrait, ces questionnements non standards soulèveront-ils des problèmes de qualité des réponses (non-respect des filtres...) ?

Au-delà de la question des thèmes, le principal enjeu reste l'organisation de l'enquête et son acceptation par les communes. En effet, le partage des responsabilités entre l'Insee et les communes a évolué depuis l'ancien recensement. Les communes ont désormais la responsabilité de préparer et de réaliser les enquêtes de recensement. Quelles vont-être leurs réactions par rapport à l'enquête associée ? En ce qui concerne l'aspect technique, l'échantillonnage de l'enquête est plus complexe qu'avant dans la mesure où il doit maintenant tenir compte du fait que l'enquête annuelle de recensement s'effectue elle-même sur un échantillon. L'enquête « Famille et logements » doit plus généralement s'inscrire dans le protocole et les délais du recensement rénové. Les aspects juridiques et financiers ne doivent pas non plus être négligés. Pour toutes ces raisons, le travail de préparation a déjà été entamé et deux tests papier ont été réalisés en 2008. Un autre test papier, associé au recensement, se déroulera en 2009. Un test de protocole plus général pour lequel nous demandons également l'opportunité aura lieu en 2010.

Du fait de toutes ces complexités, l'enquête se restreindra aux ménages ordinaires (contrairement à la précédente enquête). Ce champ suffit pour les principales thématiques envisagées.

En résumé, on peut voir un triple enjeu derrière ce projet d'enquête :

- réussir la collecte d'une enquête associée au recensement ;
- obtenir des réponses de qualité suffisante aux questionnements sur des situations atypiques ;
- et après cela, parvenir à égaler ou dépasser le nombre de publications de 1999 sachant que les données de l'enquête appariées avec celles du recensement seront largement mises à disposition.

Claire BAZY MALAURIE

C'est un plébiscite. Je donne donc un avis favorable.

3. Enquête « migration, famille, vieillissement » dans les Dom (MFV) - Claude-Valentin MARIE, Ined

L'enquête présentée sera menée simultanément dans les quatre Dom.

a. Le contexte et les objectifs de l'enquête

L'objet principal de l'enquête est l'étude des mutations démographiques importantes que connaissent aujourd'hui les départements d'Outre-mer et l'analyse de leur impact sur la cohésion sociale des sociétés ultramarines. L'accélération des migrations, le vieillissement des populations, les changements dans les structures familiales et les comportements familiaux sont les traits majeurs de ces mutations qui, de plus, affectent différemment chacun de ces départements. Face à ces bouleversements, les indicateurs statistiques disponibles demeurent insuffisants. Pour l'essentiel, les enquêtes générales traitant de ces questions qui ont été conduites récemment en France métropolitaine ne l'ont pas été dans les Dom.

Ainsi, les dernières données disponibles sur la famille et les migrations sont celles de l'enquête « démographie, famille » de 1997 et elles ne concernent que la Réunion. Pour les Antilles, il faut remonter à 1991 pour trouver la dernière enquête sur les « migrations », et à 1968 pour la Martinique et 1975 pour la Guadeloupe en ce qui concerne les indicateurs sur la famille. Les récentes enquêtes nationales et européennes sur le vieillissement de la population renforcent cette méconnaissance, puisqu'elles ne s'intéressent pas, elles non plus, aux Dom.

L'enquête MFV vise donc, tout à la fois, à renouveler la connaissance fondamentale des réalités sociodémographiques des Dom et à fournir des indicateurs de politiques publiques adaptés aux changements en cours. Son titre s'efforce de bien expliciter son objet et les enjeux qu'elle s'efforce d'appréhender. Elle répond à une forte demande de diverses instances politiques et sociales tant nationales que locales.

L'Ined, à titre de maître d'ouvrage, et l'Insee, à titre de maître d'œuvre, collaboreront à la réalisation de cette enquête, qui sera la première d'une telle ampleur à être conduite simultanément dans les quatre Dom. Les principaux thèmes d'études seront :

- les mutations familiales ;
- les parcours scolaires et professionnels des jeunes adultes ;
- l'impact des migrations sur les sociétés ultra-marines ;
- les évolutions des solidarités inter-générationnelles face à l'accélération du vieillissement ;
- le vécu des discriminations.

b. Les ambitions de l'enquête par rapport aux enjeux de statistique publique

Si les migrations et le vieillissement constituent deux défis démographiques majeurs pour les Dom, leurs réalités sont, elles-mêmes, fortement dépendantes du rythme et de la forme des changements qui affectent les structures et les dynamiques familiales, elles-mêmes variables selon le département étudié. Ainsi, outre la production de connaissances souvent inédites sur chacun de ces thèmes (Migrations, famille et vieillissement), la véritable valeur ajoutée de l'enquête MFV tient à son ambition de proposer une analyse des effets combinés de ces trois dynamiques dans chacun des quatre départements.

b.1. Les migrations

Cette thématique est commune aux quatre Dom, mais ses caractéristiques diffèrent de l'un à l'autre de ces territoires. Ces migrations présentent trois dimensions :

- la « mobilité » des natifs des Dom à travers des dispositifs publics de prise en charge conçus à cette intention ;

- les migrations nationales et internationales : entrées et sorties dans les Dom ;
- les migrations retour des « natifs » ayant quitté plus ou moins durablement leur département, vers la métropole pour la majorité, et qui reviennent s'y installer.

Chacune de ces migrations répond également à des logiques et des stratégies variables selon les populations. Dans chacun des territoires peuvent ainsi se développer, selon des intensités variables, des migrations de travail ou de peuplement ; une émigration spontanée ou une émigration institutionnalisée ; des migrations temporaires ou des migrations permanentes.

b.2. Le vieillissement

Ce thème doit, dans cette enquête, d'autant plus retenir l'attention qu'il est peut-être le plus méconnu. Si le processus est plus avancé aux Antilles, et spécialement à la Martinique, ses effets ne sont pas moindres - en dépit des apparences - à la Réunion. Sur ce point, l'enquête ne se limite pas à un simple constat de la situation, elle se donne aussi une véritable ambition prospective. A l'horizon 2030, près de 33 % de la population guadeloupéenne aura plus de 60 ans. Cette proportion s'élèvera à près de 36 % pour la Martinique et à 22 % pour la Réunion. Si le poids relatif de ce groupe d'âge apparaît plus important en Martinique, ses effectifs seront en réalité bien plus élevés à cette date à la Réunion. D'ors et déjà, à la Réunion comme à la Martinique, les Conseils généraux sont très fortement mis à contribution pour la prise en charge de cette réalité du vieillissement de leur population. On peut également observer qu'il se dessine dans un avenir proche (en Martinique, en Guadeloupe, comme à La Réunion) une perspective de passage à la retraite de populations dont la vie professionnelle a été marquée par des situations de fortes précarités et, en conséquence, des trajectoires de vie active très discontinues qui les placeront dans des situations très défavorables au moment de la retraite, perpétuant ainsi les fortes inégalités déjà à l'œuvre dans ces départements.

Ainsi, certains, relativement jeunes, peuvent faire valoir très tôt (55 ans) un droit à la retraite que leur garanti leur statut de fonctionnaires du service actif. D'autres, à l'inverse, appartenant à des catégories sociales très modestes et déjà âgées de plus de 65 ans ne peuvent encore y prétendre faute d'avoir acquis les droits nécessaires en raison de la très forte précarité de leur parcours professionnel. C'est dire que dès aujourd'hui sont déjà perceptibles les éléments des futures inégalités de traitement et de conditions de vie des personnes âgées dans les deux décennies à venir. L'enjeu est de savoir comment y faire face. Nous souhaitons documenter ce point. Sachant, comme on l'a dit plus haut, que la représentation mythique de la famille comme lieu de solidarité immuable ne correspond plus exactement à la réalité, mais aussi, que les équipements publics d'accompagnement des populations âgées présentent un déficit criant par rapport à la moyenne métropolitaine.

L'examen des pyramides des âges de la Martinique et de la Guadeloupe montre bien quels sont les enjeux. En précisant que ces indications et ces projections à l'horizon 2030 ne tiennent pas compte des retours éventuels des natifs partis autrefois travailler en métropole ou à l'étranger.

La Guyane, en revanche, présente une situation démographique totalement différente, à l'opposée de celle des Antilles. La pyramide des âges de la Réunion se situe entre les deux : avec une base qui demeure importante et un sommet qui s'élargit. Au cours des 15 prochaines années, la Réunion devra gérer à la fois un coût social important lié à la prise en compte du vieillissement sans avoir assuré ni réglé la charge de l'insertion professionnelle des jeunes.

b.3. La famille

Dans les Dom, la famille demeure le lieu essentiel de socialisation et de solidarité. Elle s'y caractérise aussi par une forte proportion de familles monoparentales et de ménages complexes. Si en métropole, le nombre de familles monoparentales s'accroît également, on ne saurait en conclure un alignement des comportements. En réalité les trajectoires de ces familles métropolitaines et ultramarines ne suivent pas le même itinéraire ni ne répondent aux mêmes formes d'organisation. De fortes particularités demeurent qui doivent être mieux documenter et par suite prises en compte pour déterminer ce que devrait être une politique publique d'aide aux familles monoparentales qui ne répondent pas qu'aux seules réalités métropolitaines. Les politiques nationales, en cette matière comme en d'autres, sont souvent inadaptées à

l'Outre-mer, faute d'indicateurs pertinents permettant leur ajustement.

Dans l'univers de la famille, au-delà des différences structurelles de composition, on doit également être attentif à la spécificité des comportements. A ce titre, la question des grossesses précoces – qu'elles s'accompagnent ou non d'une sortie prématurée du système scolaire - y constitue un sujet de préoccupation majeur. Pour autant, on en sait peu sur les dynamiques sociales qui sous-tendent le phénomène, ni même si celui-ci est si nouveau qu'on le dit. La fréquence de ces grossesses précoces a-t-elle fortement augmenté ces dernières années ? Ou s'agit-il d'une réalité plus ancienne objet d'une attention nouvelle ? L'enquête permettra de répondre à ce type de questions.

S'il est indéniable que, comparée à la métropole, la famille tient encore une place centrale dans l'organisation des sociétés ultramarines, il convient aussi de se dégager d'une vision mythifiée des traditions familiales laquelle, souvent, masque les changements en cours et leur impact en termes de cohésion sociale. Une telle vision laisse, par exemple, accroire à une perpétuation à l'identique des formes traditionnelles de solidarité intergénérationnelle, ce qui est loin d'être vérifié. La prise en charge du vieillissement aux Antilles, dans les deux décennies à venir, est au cœur de cet enjeu.

Au total, cette enquête s'organise autour de cinq grands axes d'études à visée prospective :

- Transformations des structures familiales et évolutions et des comportements (familles monoparentales, familles recomposées, pluripaternité et fécondité précoce) ;
- Insertion économique et sociale des jeunes adultes (trajectoires scolaires et professionnelles, inégalités sociales et vécu des discriminations) ;
- Liens familiaux et évolution des solidarités intergénérationnelles face au défi du vieillissement ;
- Natifs de retour : parcours migratoires et conditions de réinsertion ;
- Trajectoires migratoires et intégration des populations immigrantes.

Nous tenterons de connaître plus profondément chacun des trois modules de l'enquête, famille, vieillissement et migration. La valeur ajoutée de notre enquête viendra de l'analyse de la combinaison de ces thématiques entre elles.

Caroline CAVADINI-MALOTAUX, Délégation générale à l'Outre-mer (DéGéOM)

Je tiens à vous remercier pour cette présentation et pour l'intérêt que vous portez à l'Outre-mer. Au nom de la DéGéOM, je vous réaffirme le soutien que nous avons pour cette enquête, dont nous attendons impatiemment les résultats pour évaluer l'impact des politiques publiques et mieux connaître le profil des familles.

Romain GUERRY

Vous n'avez pas parlé de la question des établissements d'accueil de jeunes enfants et des modes de garde, alors que vous avez évoqué les insuffisances d'accueil pour les établissements et structures collectives pour le vieillissement. Les statistiques de la Drees sur les modes de garde des jeunes enfants révèlent une faible diversité des types de mode d'accueil et une insuffisance au regard de la population.

Claude-Valentin MARIE

Lorsque nous examinons les solidarités intergénérationnelles ascendantes et descendantes, les personnes âgées n'apparaissent pas systématiquement en situation de dépendance par rapport à leurs enfants. Nous tenons à analyser les modalités d'aides financières et non financières, dont la garde d'enfants par les grands-parents. Dans un contexte d'affaiblissement des liens familiaux, la garde des enfants peut se révéler plus difficile au sein de la famille élargie, alors même que des alternatives institutionnelles ne sont pas disponibles. Nous serons à ce titre très attentif à la situation des gardes d'enfants en bas âge. Par ailleurs, nous souhaitons vérifier l'hypothèse d'une culture de la monoparentalité susceptible de favoriser des formes d'entraide entre plusieurs générations de femmes notamment, à travers la gestion de la garde d'enfants. Il est également prévu, sous l'angle des solidarités

intergénérationnelles, d'examiner les comportements familiaux face aux migrations et la nature des liens avec les membres de la famille vivant hors du département.

Jean François SCHEMANN

Le ministère de l'immigration est un utilisateur potentiel très intéressé par votre enquête. Ceci dit, avez-vous considéré la problématique de la santé au regard du vieillissement et des disparités des maladies entre les différentes populations ?

Claude-Valentin MARIE

Nous y avons songé, mais nous avons été contraints de restreindre nos ambitions. Plusieurs thématiques se croisent et nous devons veiller à limiter la durée des entretiens. Nous ne traitons donc que les questions relatives à la « santé vécue » et la « santé objective ».

Stéfan LOLLIVIER

L'enquête « Santé, Handicap » de 2008 incorpore les Dom pour la première fois. Elle pourra par conséquent amener des éléments de réponse. De la même façon, les enquêtes « Patrimoine » et « emploi du temps » s'étendront aux Dom l'année prochaine. L'objectif est d'étendre toutes les enquêtes ménages aux Dom. Toutefois, l'enquête « Revenus fiscaux » n'est pas encore disponible dans les Dom alors qu'elle sert à calibrer le RSA. Nos engagements sont donc extrêmement sérieux et ces extensions sont utiles.

Claude-Valentin MARIE

Nous avons beaucoup travaillé avec les services locaux, en nous interrogeant chaque fois sur la valeur ajoutée de notre enquête. Si l'information était disponible ailleurs, nous en avons tenu compte. Dans la préparation de l'enquête, nous avons veillé à élaborer une enquête complétant et enrichissant les données des sources existantes.

Christophe TERRIER

Cette enquête est organisée selon un calendrier serré et sera examinée la semaine prochaine par le Comité du Label. Compte tenu de l'ampleur des objectifs et des enjeux, nous espérons que les personnes qui seront interrogées aiment raconter leur vie. En effet, si la durée de l'entretien annoncée s'élève à 1 heure/1 heure 1/4, le nombre de questions laisse penser que le questionnement sera plus long. En outre, comme le questionnaire comporte beaucoup de questions qui paraissent subjectives, très personnelles et indiscretes, en particulier au sujet du couple, il faudra permettre aux enquêtés de souffler, éventuellement de refuser de répondre. Aussi, est-il opportun de demander l'obligation pour une telle enquête ?

Claude-Valentin MARIE

La longueur des questionnaires a été réduite suite au premier focus groupe. Dans le dossier de Label, nous nous sommes engagés à prendre les précautions nécessaires, et à prévoir la suppression de certaines questions, tout en nous efforçant de conserver la cohérence d'ensemble du questionnaire. Nous sommes sans doute parfois intrusifs, mais pas plus que dans d'autres enquêtes. Nous voulons garantir l'efficacité de notre travail, à la fois par son coût et ses résultats, mais nous laissons explicitement la liberté aux personnes interrogées de ne pas répondre. Le manque d'informations sur l'histoire des unions laisse se perpétuer une vision très « folklorique » de leur réalité outre-mer. Il nous paraissait important de documenter avec précision ces sujets. Enfin, le focus groupe n'a donné lieu à aucun retour négatif sur le caractère trop personnel des questions.

Claire BAZY MALAURIE pour la CGT

La CGT trouve l'enquête intéressante. Toutefois, certaines maladresses apparaissent dans la fiche descriptive. Ainsi, celle-ci laisse penser que le renouvellement serait interdit et qu'elle est conçue comme une extension de l'enquête « Trajectoires et Origines » (TeO) alors que cette dernière enquête a connu un très mauvais taux de réponses. Le problème relève sans doute de l'expression plus que du contenu.

Claude-Valentin MARIE

Notre enquête n'est pas plus une extension de l'enquête « TeO » que de l'enquête « Famille ». Elle vise à autoriser les comparaisons d'un Dom à l'autre et des Dom avec la métropole. D'où le choix de respecter les mêmes méthodes et modalités de questionnement. Cette enquête sera ainsi la première à aborder le thème des discriminations dans les Dom alors que les populations y sont confrontées de très longue date. Pour les natifs de retour dans leur département, il est intéressant de les interroger sur les discriminations vécues en métropole et de comparer les résultats obtenus avec ceux du sous échantillon de l'enquête « TeO » regroupant les populations des Dom vivant en métropole. Cette comparaison vaut également pour les relations intergénérationnelles ou l'histoire des unions. Quant à la dimension prospective de ce travail, elle apparaît clairement dans le module passage à la retraite, qui servira de support à un travail avec la Cnav.

François HERAN

Condenser plusieurs enquêtes métropolitaines en une enquête unique nous a semblé être une bonne méthode. L'enquête TeO n'est pas pestiférée. Elle n'a pas un mauvais taux de réponses. Il est difficile de joindre les personnes. Mais à partir du moment où le contact est établi, le questionnement se passe très bien. La dernière version de notre enquête « Migration, Famille, Vieillesse » sur les Dom est un condensé allant à l'essentiel et contenant des formulations qui devraient satisfaire tout le monde. Il nous a semblé important d'y conserver des éléments subjectifs. Nous ne prendrons pas les réponses des enquêtés pour argent comptant mais celles-ci nous permettront d'analyser si les trajectoires détaillées recueillies ont pu être influencées par les discriminations ressenties.

Claude-Valentin MARIE

L'investissement est tel que le renouvellement est envisageable.

Claire BAZY MALAURIE

Je donne à cette enquête un avis positif.

La quatrième enquête a été retirée de l'ordre du jour.

Deux enquêtes ont déjà été réalisées par le passé. Elles ne seront donc pas présentées mais nous pouvons répondre aux questions si vous en avez.

4. Les autres enquêtes

Bertrand THELOT, InVS

Dans le contexte de l'expertise collective de l'Inserm visant à favoriser la pratique du sport, nous ne disposons pas, dans les enquêtes de 2000 et 2003, d'informations sur la survenue d'accidents traumatiques. Le chiffre a été estimé à 200 000 accidents par an. Toutefois, aucune information ne précise la ventilation par sport, par gravité des accidents ou par conditions des pratiques (encadrées ou non). Le recueil de ces données n'est apparemment pas non plus prévu par l'enquête de 2009.

Patrick THIERY, Ministère de la Santé, de la Jeunesse et des Sports

Nous nous sommes posé la question du lien entre sport et santé. Mais compte tenu des contraintes

techniques d'une enquête téléphonique, il nous est difficile d'aller très au-delà de ce que sont les pratiques. De plus, il y a une forte demande sur la pratique sportive en zone urbaine sensible. En revanche, au sein du secrétariat au sport, un bureau travaille sur la santé des sportifs et commence à s'intéresser à l'accidentologie.

Hélène ALEXANDRE

Le module ad hoc de l'enquête emploi 2010 a-t-il connu des évolutions ?

Cédric NOUEL DE BUZONNIERE, Insee

Le jeu de variables demandées par Eurostat n'est pas tout à fait le même que précédemment. Certaines variables ont été gardées à l'identique, d'autres ont été modifiées, d'autres enfin sont tout à fait nouvelles. Deux évolutions principales ont eu lieu. La première vise à mieux appréhender les interruptions de travail consécutives à la naissance d'un enfant et leur éventuel lien avec un déficit de modes de garde. En termes d'interruptions, l'enquête de 2005 s'intéressait uniquement aux congés parentaux. En 2010, l'enquête prendra également en compte les éventuelles sorties du marché du travail (suite à une démission par exemple), et s'intéressera aussi aux passages à temps partiel. Par ailleurs, le recours aux services de garde ne se limitera pas à l'identification du principal mode de garde, et le recours aux différents modes utilisés pour leur plus jeune enfant par les enquêtés sera quantifié.

Enfin, au-delà des questions demandées par Eurostat, le questionnement de l'enquête est plus complet dans la mesure où des questions sur le temps périscolaire des autres enfants de moins de 14 ans du ménage seront posées et où il sera ajouté des questions sur l'opinion des enquêtés concernant l'adéquation entre l'offre de services de garde et leurs besoins (horaires d'ouverture, qualité des services, etc.).

Claire BAZY MALAURIE

Je donne un avis favorable à ces deux enquêtes.

Je vous remercie pour votre présence à cette réunion.

La séance est levée à 17h55.

DOCUMENTS PRÉPARATOIRES OU PRÉSENTÉS EN SÉANCE

Documents préparatoires

- Fiches descriptives des projets d'enquêtes présentés pour avis d'opportunité
- Rapport Nasse-Légeron sur la détermination, la mesure et le suivi des risques psychosociaux au travail

Diaporamas présentés en séances

- Bilan du programme à moyen terme 2004-2008, Bernard Guibert
- Orientations pour le moyen terme 2009-2013, Stéfan Lollivier
- Suivi du rapport Freyssinet sur le niveau de vie et les inégalités sociales, Stéfan Lollivier
- L'observation statistique des risques psychosociaux au travail, Michel Gollac

 AVIS D'OPPORTUNITÉ

Enquêtes présentées pour avis d'opportunité

- Enquêtes de devenir des jeunes participants à l'expérimentation sociale « impact de dix Écoles de la Deuxième Chance »	38
- Enquête sur la famille et les logements	40
- Enquêtes « Migration, famille, vieillissement dans les DOM » (MFV)	42
- Enquête sur la conciliation entre vie professionnelle et vie familiale module ad hoc 2010 complémentaire à l'enquête emploi	44
- Enquête sur les pratiques sportives des français	45

Paris, le 26 janvier 2009 - N° 39/D130

AVIS D'OPPORTUNITÉ
Enquêtes de devenir des jeunes participant à l'expérimentation sociale
« impact de dix Écoles de la Deuxième Chance »

Émetteurs : Département de la recherche de l'Insee et Jameel Poverty Action Lab (JPAL) de l'École d'économie de Paris (EEP)

Au cours de sa réunion du 27 novembre 2008, l'interformation Statistiques sociales a examiné le projet des enquêtes de devenir des jeunes participant à l'expérimentation sociale « impact de dix Écoles de la Deuxième Chance ».

L'enquête fait partie d'un projet d'évaluation d'Écoles de la Deuxième Chance, commandité et financé par le Haut Commissariat aux Solidarités Actives. Elle est effectuée dans le cadre d'une expérimentation aléatoire contrôlée visant à mesurer l'impact des Écoles de la Deuxième Chance (E2C) participantes sur l'insertion professionnelle et sociale des jeunes bénéficiaires. L'expérimentation vise à construire un corpus de données expérimentales afin d'apporter des éléments importants dans le débat sur la formation des jeunes en France. Elle mènera à la constitution de deux groupes, aléatoirement distribués et en proportion comparable. Alors que l'un des groupes (le groupe programme) suit les enseignements dispensés dans les E2C participantes, l'autre peut potentiellement emprunter toutes les autres voies existantes (autres types de formation, accompagnement, contrats aidés, emploi classique, etc.).

Parmi les principaux thèmes abordés, on peut citer le devenir professionnel et les acquis cognitifs. Les enquêtes pourront inclure également des questions sur les rapports au monde du travail.

L'opération concernera des jeunes de 18 à 30 ans sortis sans qualification du système scolaire depuis au moins un an dans les régions des E2C participantes (a priori 5 régions françaises toutes métropolitaines). Elle devrait comprendre trois vagues d'enquêtes différentes. La première aura lieu huit mois après l'entrée en vigueur du dispositif expérimental. Elle se déroulera de septembre 2009 à septembre 2011 en face-à-face pour certains enquêtés, par téléphone pour les autres. Elle vise à regarder l'insertion à court-terme et inclura un module de mesure du degré d'aisance par rapport à l'écrit et au calcul. Les deux vagues suivantes qui ont pour objectif de collecter des informations sur l'insertion à moyen-terme seront des ré-interrogations par téléphone six et douze mois après la première interrogation. Elles auront lieu de mars 2010 à mars 2012 pour la deuxième vague et de septembre 2010 à septembre 2012 pour la troisième. La base de sondage sera constituée de jeunes éligibles à la formation proposée par les E2C. Cette population sera identifiée par les missions locales partenaires lors des entretiens avec les conseillers. Par ailleurs, il est envisagé d'apparier les informations collectées par l'enquête avec le fichier des Déclarations Annuelles de Données Sociales (DADS).

L'opération sera suivie par un comité de pilotage où seront représentés les écoles de la deuxième chance participantes, le Conseil National des Missions Locales, l'équipe scientifique (PSE École d'Économie de Paris et CREST-INSEE), au moins trois missions locales et le Haut Commissariat aux Solidarités Actives.

Des premiers résultats alimenteront le rapport d'évaluation. Plusieurs articles seront écrits et soumis à des revues sociales et économiques. Dès que possible, les données anonymisées seront transmises au Centre Quételet en vue d'une mise à disposition de l'ensemble de la communauté des chercheurs en sciences humaines et sociales.

L'interformation émet un **avis d'opportunité favorable** à ces enquêtes. Elle rappelle que leurs résultats doivent être largement diffusés et leurs données mises à disposition du plus large public sous les conditions légales et de confidentialité en vigueur.

Paris, le 26 janvier 2009 - N° 41/D130

AVIS D'OPPORTUNITÉ **Enquête sur la famille et les logements**

Émetteurs : Insee - Direction des statistiques démographiques et sociales - Unité des études sociales et démographiques et Département de la démographie

Au cours de sa réunion du 27 novembre 2008, l'interformation Statistiques sociales a examiné le projet d'enquête sur la famille et les logements.

L'enquête « Famille », adossée au recensement dès l'origine, a été mise en place en 1954 pour étudier la fécondité des femmes. En 1999, l'enquête a évolué pour mettre davantage l'accent sur l'histoire familiale et mieux rendre compte de sa complexité croissante. Le renouvellement de l'enquête sur la famille a pour premier objectif d'actualiser les informations relatives à la fécondité pour suivre son évolution selon les générations, ainsi que les différentiels de fécondité liés à l'origine socio-démographique et géographique. Comme en 1999, elle permettra de mettre en regard des informations sur trois générations familiales (grands-parents, parents, enfants). Le second objectif de l'enquête est d'apporter des informations permettant de contribuer à l'expertise du risque de doubles comptes dans le recensement, en abordant notamment les situations de multi-résidence. Le troisième objectif est de tester la faisabilité d'enquêtes adossées aux enquêtes annuelles de recensement.

Parmi les thématiques nouvelles pour l'édition 2011 figurent une meilleure connaissance des familles recomposées et l'étude de la nouvelle forme de contractualisation de la vie en couple qu'est le pacte civil de solidarité (Pacs). L'enquête portera également sur la connaissance de langues régionales et étrangères, sans en aborder le mode de transmission comme en 1999. Elle pourra éventuellement reprendre le thème des gardes d'enfants traité dans l'enquête de 1990.

L'enquête aura lieu, lors de l'enquête annuelle de recensement de 2011 dans des communes de métropole et des Dom entrant dans le champ de ce recensement, pendant toute la période de collecte du recensement (janvier et février). L'échantillon de l'enquête « Famille et Logements » sera obtenu par tirage au sort de zones concernées par l'enquête annuelle de recensement. Tous les logements de ces zones seront retenus et, selon les zones, tous les adultes d'un sexe donné, soit tous les hommes, soit toutes les femmes y seront enquêtées. Il est envisagé d'interroger environ 400 000 personnes. La collecte s'effectuera par dépôt-retrait d'un questionnaire de quatre pages par personne. Les questionnaires seront remis en mains propres par les agents recenseurs en même temps que les documents habituels du recensement. Ils seront récupérés dans les mêmes conditions. Le temps de réponse maximum prévu pour l'enquête est de l'ordre de vingt minutes.

Un test de questionnaire adossé au recensement est prévu pour janvier 2009. Un test de protocole (répétition générale) à grande échelle aura lieu en même temps que l'enquête annuelle de recensement de 2010.

L'INSEE est maître d'ouvrage de l'enquête. L'INED, à l'origine du projet et principal partenaire historique, la DREES et la CNAF ont été associées au comité de pilotage de l'enquête, ainsi qu'au comité de suivi et au groupe de conception. Les partenaires associés à l'enquête participeront à son exploitation et pourront avoir accès au fichier dans les mêmes conditions que la maîtrise d'ouvrage. La commission nationale d'évaluation du recensement sera également informée du déroulement de l'enquête.

L'INSEE diffusera les résultats dans ses publications habituelles, notamment sous forme d'*Insee Premières*. Des résultats plus détaillés seront proposés sur internet sur www.insee.fr. Un fichier de production et de recherche sera mis à disposition des chercheurs via le Centre Maurice Halbwachs.

L'interformation émet un **avis d'opportunité favorable** à l'ensemble de l'opération (enquête et tests préparatoires).

Paris, le 26 janvier 2009 - N° 38/D130

AVIS D'OPPORTUNITÉ
Enquête « Migration, famille, vieillissement dans les DOM » (MFV)

Émetteurs : Institut national d'études démographiques (INED)

Au cours de sa réunion du 27 novembre 2008, l'interformation Statistiques sociales a examiné le projet d'enquête « Migration, famille, vieillissement dans les DOM » (MFV).

L'enquête MFV a pour objectif principal l'étude des changements familiaux et l'évaluation de leur impact sur les stratégies migratoires et les solidarités intergénérationnelles. Les indicateurs élaborés et l'analyse des dynamiques observées doivent également permettre de mieux appréhender les effets combinés des migrations et du vieillissement sur les changements démographiques et sociaux en cours dans les départements ultramarins.

Parmi les thèmes abordés, on peut citer, outre les descripteurs sociodémographiques habituels, des caractéristiques sur l'origine (nationalité, lieu de naissance et lieu de naissance des parents), les parcours familiaux (périodes de vie en couple, informations sur les enfants et beaux-enfants), les principales étapes de la vie professionnelle et sociale (âge à la fin des études, au départ du domicile parental et au premier emploi, interruptions d'activité professionnelle ou périodes de chômage), les discriminations ressenties.

L'enquête aura lieu en face à face (sous CAPI) entre le troisième trimestre 2009 et le premier trimestre 2010 auprès des personnes de 18 à 79 ans vivant en ménage ordinaire dans les quatre DOM. Les logements seront sélectionnés parmi les adresses cartographiées pour les besoins du recensement mais non visitées lors des Enquêtes Annuelles de Recensement. Le plan de sondage sera stratifié et équilibré de manière à assurer l'équipondération finale des logements. Dans chaque logement retenu, un individu KISH sera sélectionné par la méthode de la date d'anniversaire la plus proche. L'objectif est d'obtenir 4 000 répondants validés par DOM.

L'Institut national d'études démographiques (INED) est maître d'ouvrage et l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE) maître d'œuvre. Le comité de pilotage scientifique chargé de suivre la réalisation de l'enquête et d'arbitrer entre les alternatives qui peuvent se présenter comprend des représentants des organismes partenaires. Parmi ceux-ci figurent les instances politiques concernées (conseils généraux et régionaux des DOM, Secrétariat d'état chargé de l'Outre-mer, ministère délégué à la cohésion sociale et à la parité, ministère délégué à la promotion de l'égalité des chances), organismes travaillant sur les thèmes abordés (Haute autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité, Agences chargées de l'intégration des étrangers et de la cohésion sociale : ACSÉ (Cohésion sociale), ANAEM (en charge du contrat d'accueil et d'intégration), Agence française de développement,...), des délégations ou comités interministériels (à la ville et au développement social, à la famille, aux droits des femmes,...), des instances européennes (DG emploi et affaires sociales, délégation en charge des régions ultrapériphériques), des administrations locales compétentes (Direction départementale de l'emploi et de la formation professionnelle, Caisse d'allocations familiales,...), des laboratoires universitaires locaux et des laboratoires universitaires spécialisés. Parallèlement, le comité de pilotage

technique assurera le suivi technique de l'enquête. Par ailleurs, un groupe d'exploitation est en cours de constitution.

Les premiers résultats devraient être diffusés au quatrième trimestre 2010 dans les supports régionaux et nationaux de l'Insee et de l'Ined. Un ouvrage plus conséquent et des colloques sont envisagés dans le courant de l'année 2011. Il est par ailleurs prévu de mettre, selon les règles de confidentialité en vigueur, les données à disposition des partenaires de l'enquête puis de l'ensemble des chercheurs après la période d'exclusivité.

L'interformation émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête.

Paris, le 26 janvier 2009 - N° 40/D130

AVIS D'OPPORTUNITÉ
Enquête sur la conciliation entre vie professionnelle et vie familiale
module ad hoc 2010 complémentaire à l'enquête emploi

Émetteurs : Insee - Direction des statistiques démographiques et sociales - Division Emploi

Au cours de sa réunion du 27 novembre 2008, l'interformation Statistiques sociales a examiné le projet d'enquête sur la conciliation entre vie professionnelle et vie familiale - module ad hoc 2010 complémentaire à l'enquête emploi.

L'enquête répond à une demande européenne. Elle s'inscrit dans la volonté européenne de réduire les inégalités hommes/femmes constatées sur le marché du travail. La recherche d'un meilleur équilibre entre vie professionnelle et vie familiale est un des instruments utilisés pour parvenir à cet objectif. Cette recherche passe par l'amélioration, qualitative comme quantitative, de l'offre de services de garde d'enfants et de soin des personnes dépendantes, ainsi que par la promotion des congés parentaux ou de la flexibilité du travail, idées régulièrement réaffirmées par les instances européennes. Le module 2010 vise à dresser un état des lieux sur ces éléments.

L'enquête correspond à une réédition du module ad hoc 2005. Les principaux thèmes du module 2005 ont été repris mais aussi complétés pour mieux cerner les diverses dimensions de la conciliation entre vie familiale et vie professionnelle. Les grandes parties de l'enquête sont les suivantes : les services de gardes et leur adéquation aux besoins, la flexibilité des horaires de travail des salariés et leur adaptabilité aux contraintes familiales, les interruptions de carrière suite à la naissance d'enfants. La majorité des questions portent sur les conséquences de la charge d'enfants. D'autres traitent toutefois de la charge de personnes dépendantes.

L'enquête aura lieu tout au long de l'année 2010 auprès des ménages ordinaires interrogés pour la sixième (et dernière) fois dans le cadre de l'Enquête Emploi en continu en métropole, entre le 15 mars et le 15 juin auprès des ménages interrogés pour la première fois dans le cadre de l'Enquête Emploi annuelle dans les DOM. La collecte sera réalisée en face en face avec un questionnaire capisé suivant immédiatement celui de l'Enquête Emploi. Dans chaque logement interrogé, une personne sera tirée au sort parmi l'ensemble des personnes de 15 à 64 ans du ménage. Des appariements seront faits avec l'Enquête Emploi en Continu pour la métropole et avec l'Enquête Emploi annuelle pour les DOM.

Un fichier de données individuelles sera envoyé à Eurostat au premier trimestre 2011. Les données seront, par ailleurs, mises à la disposition de l'ensemble des chercheurs, dans les conditions habituelles, via le Centre Maurice Halbwachs. Les premiers résultats feront l'objet d'un *Insee Première* au second semestre 2011.

L'interformation émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête.

Paris, le 26 janvier 2009 - N° 42/D130

AVIS D'OPPORTUNITÉ
Enquête sur les pratiques sportives des français

Émetteurs : Ministère de la Santé, de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative (MSJSVA) – Direction de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et de la Vie Associative (DJEPVA) – Mission des Études, de l'Observation et des Statistiques (MEOS), SSM sports

Au cours de sa réunion du 27 novembre 2008, l'interformation Statistiques sociales a examiné le projet d'enquête sur les pratiques sportives des français.

L'enquête a pour objectif de décrire précisément la pratique sportive, qu'elle soit autonome ou encadrée, et de faire apparaître, dans la mesure du possible, les pratiques émergentes, de mesurer précisément le nombre de licenciés et de caractériser le profil socio-économique des pratiquants. La population des zones urbaines sensibles fera l'objet d'une attention particulière, en réponse aux attentes du ministère sur les questions de la pratique sportive en milieu défavorisé.

Parmi les principaux thèmes abordés, on peut citer : les caractéristiques socio-démographiques des personnes, les disciplines sportives pratiquées et leurs caractéristiques et les modalités de la pratique sportive.

L'enquête aura lieu par téléphone à l'automne 2009 et couvrira la France métropolitaine et les DOM. En l'état l'actuel, la méthode d'échantillonnage n'est pas complètement définie. L'enquête sera réalisée par échantillonnage à partir de l'échantillon maître de l'INSEE. Une part d'entretiens en face à face pourrait être introduite pour atténuer le biais lié au mode de passation par téléphone. L'objectif serait d'environ 10 000 questionnaires remplis.

La maîtrise d'ouvrage sera assurée par le ministère de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative (direction des Sports, MEOS et INSEP). La maîtrise d'œuvre sera assurée par la MEOS et l'INSEP. Le comité de pilotage du projet comprendra, outre les services du ministère concerné au premier chef par le projet, le pôle ressources national « sports, éducation, insertion », une ou deux directions régionales jeunesse et sports, le comité national olympique, l'association nationale des élus du sport et éventuellement la délégation interministérielle à la ville.

Un comité de suivi composé de la MEOS et du ministère suivra le déroulement du projet. La MEOS en assurant le suivi en continu.

L'exploitation et la diffusion des résultats seront assurées par la MEOS, en collaboration avec l'INSEP. Les premiers résultats seront diffusés au début de l'année 2010 par le biais de la collection Stat-info de la MEOS. Un ouvrage plus conséquent est envisagé dans le courant de l'année 2010.

L'interformation émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête.